



66 329

Nombre de personnes assurées

42 066

Nombre de bénéficiaires de rentes

106,6%

Degré de couverture

87,7%

Degré de couverture économique

CHF 42,5 milliards

Somme au bilan

0,20%

Charge totale pour la gestion de la fortune

4,2%

Performance nette des placements

CHF 152

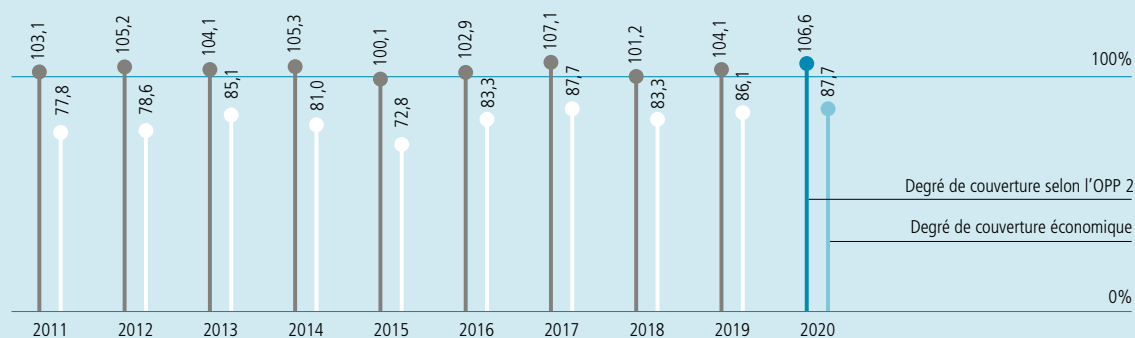
Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

Faits et chiffres

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance avec un seul employeur, PUBLICA gère aussi des caisses de prévoyance communes avec plusieurs employeurs. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.

Degré de couverture Évolution de 2011 à 2020, en %



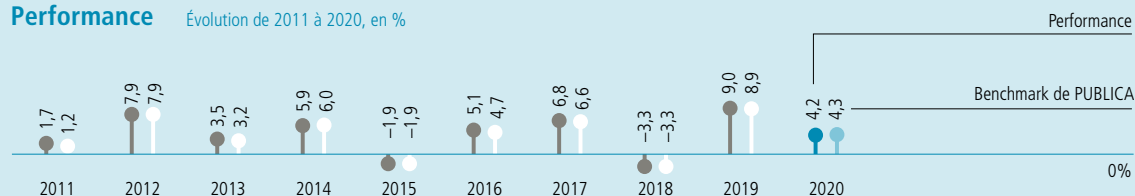
Échelle : 100% = 30 mm

Conformément à sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents ; c'est pourquoi le taux de transparence en matière de frais est de 100%.

En 2020, la performance s'établit à 4,2%.

Le rapport de gestion a trait à l'institution collective, qui inclut l'ensemble des 20 caisses de prévoyance. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Performance Évolution de 2011 à 2020, en %



Échelle : 100% = 60 mm

Table des matières

	Préface	2
	Compte rendu	4
	PUBLICA – la prévoyance	5
	Orientation de l'entreprise	6
	Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements	7
	Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance	11
	Suivi de la clientèle	14
	Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA	15
	Gestion du risque	16
	Développement durable et engagement	20
	Investissement responsable	22
	Gouvernance d'entreprise	24
	Structure organisationnelle	25
	Commission de la caisse	26
	Instruments d'information et de contrôle	36
	Assemblée des délégués	37
	Direction et Comité directeur	38
	Indemnités	39
	Organe de révision	41
	Expert en matière de prévoyance professionnelle	41
	Comptes annuels	42
	Bilan et compte d'exploitation	43
	Annexe	47
	1 Bases et organisation	47
	2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	52
	3 Nature de l'application du but	52
	4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	54
	5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture	56
	6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	61
	7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	72
	8 Demandes de l'autorité de surveillance	74
	9 Autres informations relatives à la situation financière	74
	10 Événements postérieurs à la date du bilan	74
	11 Rapport de l'organe de révision	76
	12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	80
	Impressum	84

PUBLICA n'a pas pour but de
générer des profits et gère donc
sa fortune exclusivement dans
l'intérêt des personnes assurées
et des bénéficiaires de rentes.





Préface

2020 a été l'année de la pandémie de COVID-19. Le confinement mondial a engendré l'effondrement économique le plus important de l'histoire récente. Partout sur la planète, les gens ont dû faire face à de grands défis tant dans leur vie quotidienne que professionnelle.

Compte tenu de cette pandémie de COVID-19, qui a provoqué une plongée et une remontée brutales des marchés financiers et entraîné des interventions considérables des banques centrales et des gouvernements, nous sommes soulagés de pouvoir présenter un résultat annuel étonnamment réjouissant.

Une performance globale de 4,2%

PUBLICA a réalisé une performance annuelle de 4,2% (9,0% l'année précédente) sur sa fortune totale consolidée de plus de 42,5 milliards de francs, en assurant une couverture des risques de change. La stratégie de placement pour les caisses de prévoyance ouvertes a généré une performance de 4,2% (9,2% l'année précédente), alors que le résultat de la stratégie de placement pour les caisses de prévoyance fermées est de 3,9% (6,8% l'année précédente).

Lors de cet exercice, les principales catégories d'actifs ont toutes apporté une contribution positive à la performance globale de PUBLICA. L'effet le plus important est dû aux obligations : avec un rendement de 3,0%, leur contribution à la performance globale consolidée de PUBLICA a été de 1,8%. Concrètement, ce sont les emprunts d'État indexés sur l'inflation émis par les États-Unis et en Europe qui ont généré le meilleur rendement (7,4%), suivis des investissements en dette privée (7,3%), des obligations d'État émises par la Grande-Bretagne (7,1%) et des emprunts d'État des pays émergents en dollars américains (7,1%).

En ce qui concerne l'immobilier, le résultat annuel est aussi globalement positif : à fin 2020, les immeubles suisses détenus directement (revalorisation incluse) affichent un rendement de 5,3%. Il en résulte donc une contribution de 0,3% au rendement global.

Des frais de gestion en baisse

Les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont connu une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente grâce à des investissements dans l'informatique et à un renforcement de l'efficacité des processus. Ils s'élèvent à 152 francs en moyenne (160 francs l'année précédente). Les frais de gestion de fortune se maintiennent au bas niveau de l'année précédente, soit 0,20%.

Une caisse de prévoyance fermée en découvert

Malgré l'abaissement du taux d'intérêt technique à 0,5% au cours de l'année précédente, les caisses de prévoyance fermées ont vu leur degré de couverture s'améliorer. Grâce à l'évolution positive des marchés financiers, une seule caisse de prévoyance présente encore un découvert réglementaire à fin 2020. Le degré de couverture consolidé, toutes caisses de prévoyance fermées confondues, est de 103,1% au 31 décembre 2020.

Renforcement du développement durable dans l'activité de placement

PUBLICA a continué de développer le concept « Investir de manière responsable », qui intègre explicitement des risques sociaux, éthiques, écologiques et liés à la gouvernance d'entreprise dans l'analyse financière traditionnelle. Pour la première fois, PUBLICA a publié un rapport sur la gestion des opportunités et des risques liés au climat. Ce rapport se fonde sur la grille du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD pour Task Force on Climate-related Financial Disclosure).

En complément de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR), PUBLICA a adhéré début décembre 2020 à quatre autres réseaux internationaux qui s'engagent pour des placements durables. En rejoignant ces réseaux, PUBLICA se donne accès aux meilleures pratiques internationales.

Une offre de portail pour la communication en ligne

PUBLICA intensifie ses travaux en vue d'une meilleure communication électronique. Au second semestre 2021, les personnes assurées auront l'opportunité d'accéder à des informations et services via un portail en ligne.

Fonctionnement régulier de l'entreprise PUBLICA malgré la pandémie

PUBLICA a été en mesure d'appliquer rapidement les mesures de protection ordonnées grâce à l'existence préalable d'un concept de pandémie. La dynamique des événements a accéléré la numérisation, et le télétravail comme les séances en ligne sont devenus monnaie courante.

Une nouvelle directrice

En 2020, la Commission de la caisse PUBLICA a élu Madame Doris Bianchi, docteur en droit, en qualité de nouvelle directrice. Elle succède à Dieter Stohler, qui a quitté PUBLICA en septembre 2020. Nous le remercions de son grand engagement et de sa conduite avisée de PUBLICA durant les huit années qu'il a passées à la tête de PUBLICA.

L'année 2020 a été marquée par les incertitudes et l'insécurité causées par la pandémie de COVID-19. Les membres de la Commission de la caisse et du Comité directeur sont d'autant plus reconnaissants d'avoir pu compter sur l'engagement des collaborateurs et collaboratrices et sur la relation de confiance et la coopération partenariale avec les autorités et les organes.



Matthias Remund
Président de la Commission de la caisse PUBLICA



Doris Bianchi
Directrice de PUBLICA

Compte rendu

Dans toutes les caisses de prévoyance, le degré de couverture s'est amélioré du fait de la performance positive.

Sur les 20 caisses de prévoyance, seule une présente un découvert. La vigilance marquée de PUBLICA concernant les coûts et la hausse des effectifs d'assurés ont continué à montrer des résultats positifs sur le plan opérationnel : les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont à nouveau pu être abaissés et s'établissent à 152 francs.

PUBLICA – la prévoyance

Au moyen du capital qui lui est confié, PUBLICA doit servir à long terme des rentes ou des prestations de sortie qui permettent aux destinataires de maintenir leur niveau de vie de manière adéquate. Grâce au principe de capitalisation régressant le 2^e pilier, les rentes sont indépendantes du rapport existant entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires de rentes.

Les conditions suivantes offrent la garantie que PUBLICA est en mesure de réaliser durablement des rendements aussi élevés que possible : une somme au bilan de 42,5 milliards de francs suisses, des stratégies de placement définies à long terme et qui prennent en compte les risques ainsi que des frais de gestion de la fortune minimaux. Chaque personne assurée ou bénéficiaire de rente, même si elle dispose de peu de moyens, a ainsi accès à une gestion professionnelle de la fortune et profite de la large diversification du placement des capitaux.

Comme le risque au sein du 2^e pilier est supporté collectivement, il est possible, du fait du grand nombre de personnes assurées et bénéficiaires de rentes, de disposer à un prix avantageux d'une couverture simple contre les risques de prévoyance (longévité, invalidité et décès) et d'assurer par ailleurs la sécurité des survivants en cas de décès d'une personne assurée ou bénéficiaire de rente.

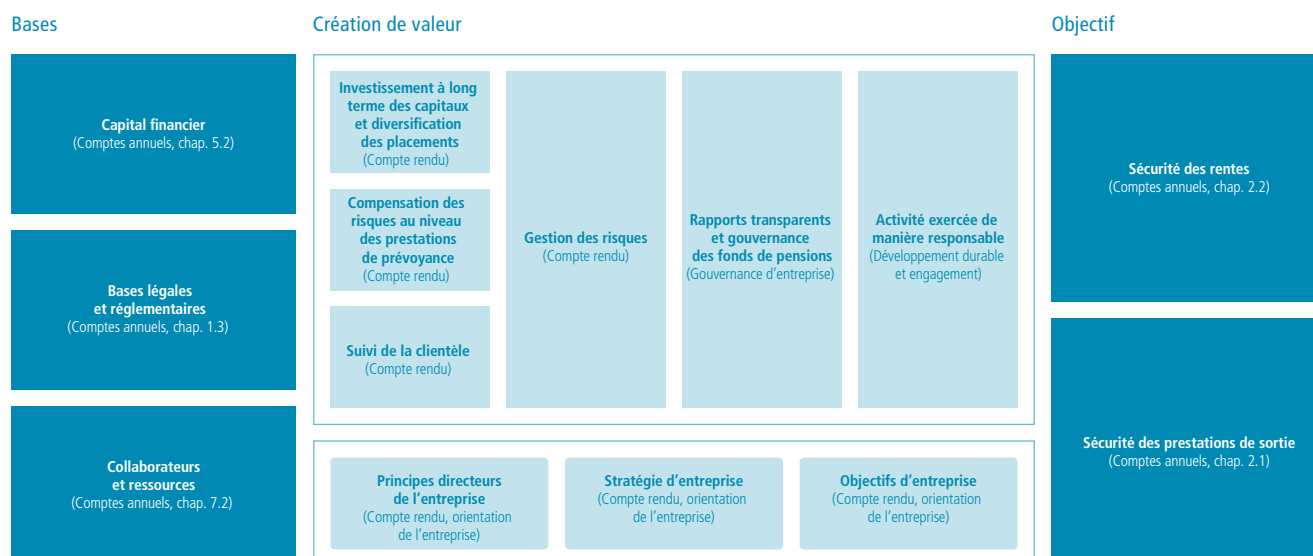
Le 2^e pilier a le gros avantage d'être doté de bases légales et réglementaires qui permettent d'aménager avec flexibilité les besoins individuels en matière de prévoyance. Dans le cadre du suivi de la clientèle, les personnes assurées reçoivent les informations importantes ainsi que les bases de calcul concernant les effets de ces possibles décisions individuelles en matière de prévoyance. Quant aux employeurs, PUBLICA leur offre différentes possibilités d'aménager leur politique de prévoyance.

La gestion des risques apporte une contribution essentielle au maintien sur le long terme d'un équilibre dynamique entre placements et engagements ainsi qu'entre cotisations et prestations. PUBLICA accorde de l'importance à une gouvernance des fonds de pensions moderne, à l'établissement de rapports transparents et au développement durable.

1 sur 20

Nombre de
caisses de
prévoyance
présentant un
découvert

Modèle d'affaires de PUBLICA





Orientation de l'entreprise

L'orientation de l'entreprise guide l'activité de PUBLICA.

Principes directeurs de l'entreprise : se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs de l'entreprise ont pour vocation de mener efficacement PUBLICA vers l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier ;
- nous nous engageons dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes qui nous sont affiliés ;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations ;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise revêt une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication à sa disposition ceux qui répondront le mieux aux attentes de sa clientèle. À l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible, et ce, en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

Stratégie d'entreprise : se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise pour les années 2019 à 2022 comporte six thèmes clés. En plus du renforcement de la gouvernance des fonds de pensions, une place centrale est accordée aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Attestés par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence et de professionnalisme du service proposé par PUBLICA doivent être maintenus et sans cesse améliorés. Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêts, la stratégie met l'accent sur l'orientation financière et sur une politique de placement correspondante. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes et anticipe lorsqu'il s'agit de déterminer des paramètres actuariels qui ont des implications à long terme, l'objectif étant d'éviter des redistributions systématiques au détriment des personnes assurées. Dans les caisses de prévoyance fermées, en revanche, le nombre de porteurs de risques est limité, ce qui explique que la sécurité de ces rentes à long terme soit un objectif stratégique important. PUBLICA s'efforce par ailleurs d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'efficience de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente à un faible niveau.

–17,8%

Réduction des
frais de gestion
administrative
depuis 2015

Objectifs d'entreprise : se donner des objectifs mesurables et réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliées. La Commission de la caisse a réduit durablement la différence de rémunération entre les capitaux de prévoyance des personnes assurées et ceux des bénéficiaires de rentes en abaissant le taux d'intérêt technique au cours de l'exercice précédent. Pour l'exercice sous revue, le degré de couverture selon l'OPP 2 n'est néanmoins inférieur à 100% que dans une seule caisse de prévoyance fermée sur un total de 20 caisses de prévoyance.

PUBLICA intensifie ses travaux en vue d'une meilleure communication électronique. Au second semestre 2021, les personnes assurées auront l'opportunité d'accéder à des informations et services via un portail en ligne. Les frais de gestion administrative ont à nouveau pu être abaissés au cours de l'exercice et s'établissent à 152 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rentes.

Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements

Philosophie de placement : un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, dans le respect de l'ordre juridique.

PUBLICA vise une large diversification de la fortune placée pour obtenir différentes primes de risque. Réexaminée périodiquement, la stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'État, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90% de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

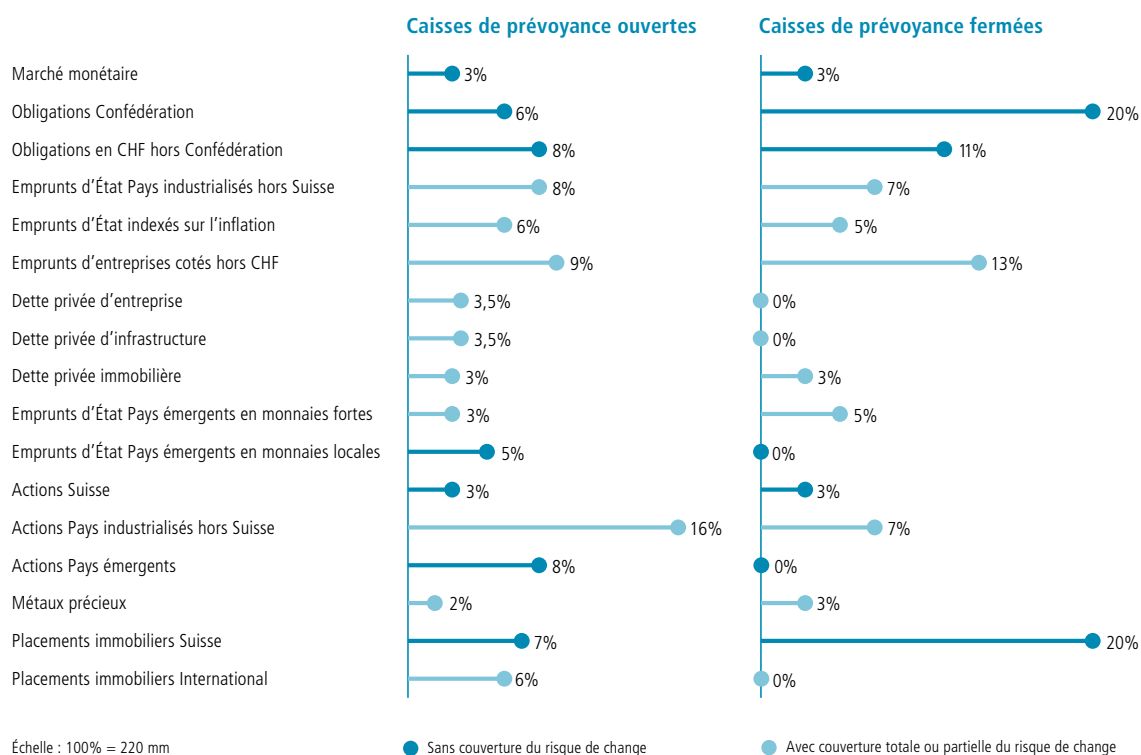
La fortune globale est répartie dans des portefeuilles qui ne se composent, chacun, que d'une catégorie d'actifs. Les gestionnaires de fortune sont soumis à un niveau d'exigences élevé qui est le même qu'ils soient internes ou externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs ; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette approche permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

Stratégies de placement : en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

Les caisses de prévoyance ouvertes et fermées sont très différentes en termes de structure et d'évolution attendue. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. C'est pourquoi la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de pla-

Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2020, quote-parts en %



Échelle : 100% = 220 mm



cement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes. Le tableau suivant présente les deux stratégies de placement en vigueur :

Évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers

De prime abord, l'année 2020 a été une bonne année sur les marchés financiers. L'indice boursier américain S&P 500 a progressé de 18% en monnaie locale et le rendement des obligations suisses à 10 ans qui s'établit à -0,5% à la fin de l'année, est quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. L'euro s'est négocié à 1,08 par rapport au franc suisse, soit légèrement en-dessous de sa valeur de l'année précédente.

Ces mouvements peu spectaculaires cachent pourtant la chute vertigineuse puis la remontée fulgurante des bourses et les interventions colossales des banques centrales et des gouvernements. La rapide propagation du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 en a été le déclencheur. Et lorsque, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement déclaré l'état de pandémie, le monde était au bord de la paralysie. Entre son plus haut, en février, et la mi-mars, l'indice boursier MSCI Monde a perdu plus de 30% de sa valeur et l'indice de volatilité VIX a atteint 85%, sa valeur la plus élevée en douze ans. Les banques centrales ont réagi très rapidement. Après avoir annoncé une première baisse de 0,5% de son taux directeur dès début mars, la banque centrale américaine a décidé d'une nouvelle réduction de 1% le 16 mars, ramenant son taux directeur à 0%. Dans le même temps, elle a pris une mesure d'urgence immédiate en rachetant pour 700 milliards de dollars américains (USD) de papiers valeurs. La Banque centrale européenne a elle aussi annoncé des mesures de grande ampleur pour garantir la liquidité du système financier. Grâce à ces mesures, les marchés financiers se sont largement ressaisis à partir d'avril si bien qu'une grande partie des pertes avait pu être compensée à la fin de l'année.

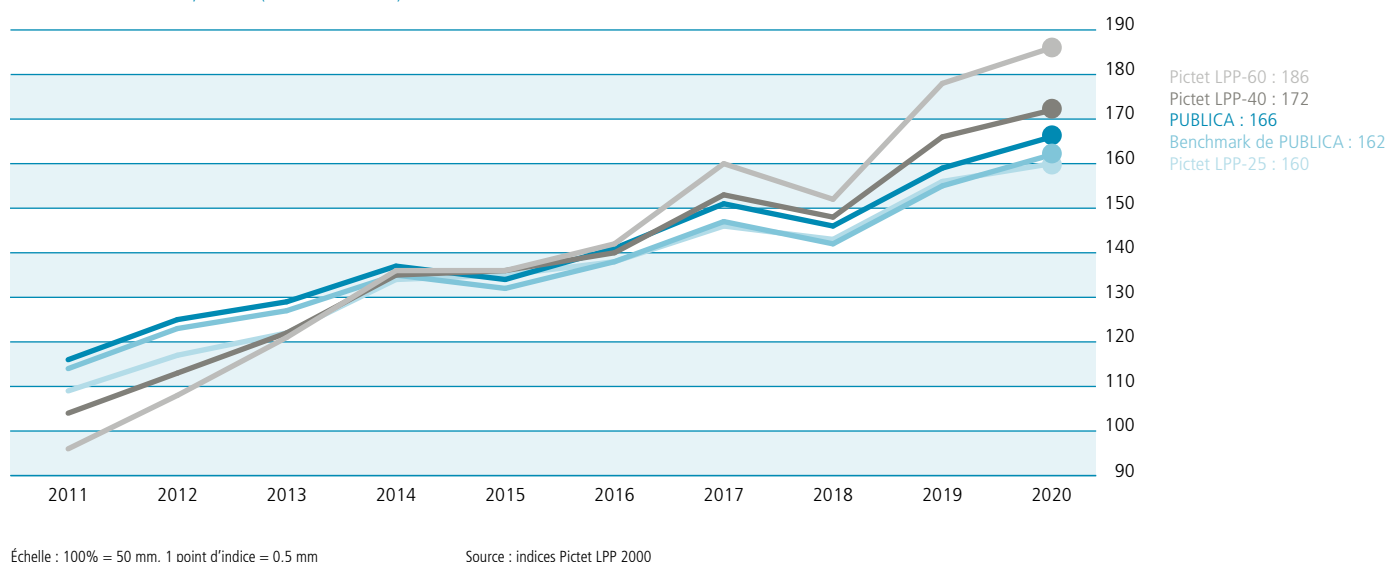
Pour atténuer les pertes de revenus et les cas d'insolvabilité résultant de l'arrêt, ordonné par l'État, des activités qui n'étaient pas de première nécessité, des mesures budgétaires ont été adoptées partout sur la planète. Le gouvernement américain a mis en œuvre un des plus grands plans d'aide de son histoire en débloquant 2 300 milliards d'USD, soit 11% du produit intérieur brut (PIB). En Suisse, la Confédération a bouclé un plan d'aide record. Dans l'UE ou en Chine, d'importants programmes budgétaires ont également été élaborés (source : FMI, Inventaire des mesures que les gouvernements prennent en réaction à la COVID-19). En dépit de ces mesures, tous les pays de l'OCDE sont tombés dans une profonde récession au premier semestre 2020. Le PIB a reculé de 10% en Chine au premier trimestre et il s'est replié de 9% aux États-Unis et de 12% dans la zone euro au deuxième trimestre. En Suisse, le PIB a chuté de 9% sur les deux premiers trimestres cumulés. Bien que le troisième trimestre ait été marqué par une forte reprise, la performance économique globale en 2020 devrait être nettement inférieure à son niveau de l'année précédente. Pour plus de détails sur l'évolution économique, nous vous renvoyons aux bulletins trimestriels de la Banque nationale suisse (snb.ch).

Performance

En 2020, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 4,2% sur la fortune globale consolidée, toutes caisses de prévoyance confondues, en assurant une couverture des risques de change. Sans cette couverture, la performance nette aurait été de 2,1% (en chiffres consolidés pour les deux stratégies de placement). À fin 2020, la performance nette consolidée n'était inférieure que de 0,04% à la performance du benchmark de PUBLICA. Cet écart légèrement négatif s'explique principalement par des sélections et des décisions tactiques. Dans l'ensemble, elles ont eu un effet positif (de +0,16%) jusqu'à ce qu'elles aboutissent, après déduction des frais de gestion de la fortune à hauteur de 0,20%, à ce résultat légèrement négatif.

Performance cumulée

Évolution de 2011 à 2020, indexée (année 2005 = 100) en %



Au cours de l'exercice 2020, les deux stratégies de placement ont généré des rendements semblables. Avec 4,2%, le rendement des caisses de prévoyance ouvertes est supérieur à la performance de 2,6% réalisée par l'indice Pictet LPP-25, qui a une pondération en actions comparable de 25%. Les caisses de prévoyance fermées, dont la part en actions est de 10%, affichent une performance de 3,9%. L'écart positif qu'affiche la performance de PUBLICA en 2020 par rapport à l'indice Pictet LPP-25 tient à deux raisons principales : la pondération différente des diverses catégories d'obligations et l'investissement en métaux précieux. Comparée à l'indice Pictet, PUBLICA dispose en effet de quotes-parts plus élevées d'obligations d'État indexées sur l'inflation, d'investissements en dette privée ainsi que de placements en or et en argent. Or, ces catégories d'actifs ont généré un rendement supérieur à la moyenne au cours du dernier exercice.

En 2020, les principales catégories d'actifs ont toutes apporté une contribution positive à la performance globale de PUBLICA. L'effet le plus important est dû aux obligations : avec un rendement de 3,0%, leur contribution à la performance globale consolidée de PUBLICA a été de 1,8%. Parmi les obligations, ce sont les emprunts d'État indexés sur l'inflation émis par les États-Unis et en Europe qui ont généré le meilleur rendement (7,4%), suivis des investissements en dette privée (7,3%), des obligations d'État émises par la Grande-Bretagne (7,1%) et des emprunts d'État des pays émergents en dollars américains (7,1%). Les emprunts d'État des pays émergents en monnaies locales ont accusé le pire résultat, avec un rendement de -3,2%.



La contribution des actions au rendement global consolidé de 4,2% est de 1,5%. Les six régions principales ont terminé l'année avec des résultats différenciés. Les actions d'Amérique du Nord ont enregistré les meilleures performances suivies par celles des pays émergents et de la Suisse. La performance des actions a été tout juste positive au Japon et dans la région Pacifique hors Japon, et légèrement négative en Europe.

En ce qui concerne l'immobilier, le résultat annuel est aussi globalement positif : à fin 2020, les immeubles suisses détenus directement (revalorisation incluse) affichent un rendement de 5,3%, alors que celui des fonds immobiliers étrangers (avec couverture des risques de change) s'établit à -0,7%. Il en résulte donc une contribution de 0,3% au rendement global.

Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit une partie de sa fortune en métaux précieux comme l'or ou l'argent. Cette catégorie d'actifs a généré en 2020 un rendement de plus de 15%, soit une contribution de 0,4% au rendement global.

Le rendement moyen annuel de PUBLICA sur l'horizon de placement 2000 à 2020 s'élève à 3,2%. Il est donc supérieur de 0,2% par an au rendement du benchmark de PUBLICA, qui s'établit à 3,0%.

Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance

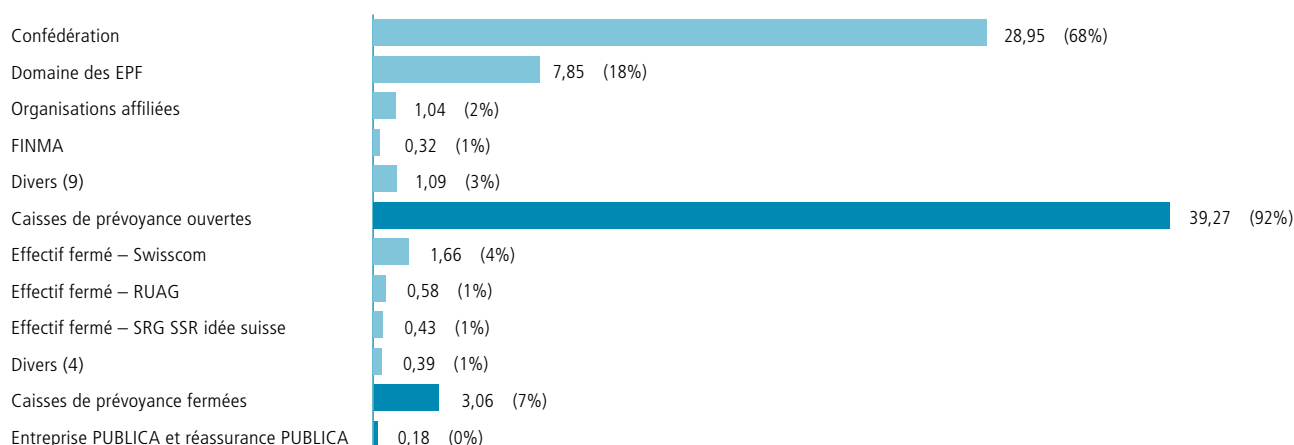
Institution collective : des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Les transferts de risques au niveau des prestations de prévoyance en cas de longévité, d'invalidité et de décès n'interviennent qu'au sein de chacune des caisses de prévoyance ouvertes et fermées de PUBLICA. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique.

La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Transférer les risques à la réassurance permet de les répartir entre un plus grand nombre de personnes assurées et d'empêcher ainsi que les différentes caisses de prévoyance ne soient exposées à des fluctuations plus grandes de leur charge financière.

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2020, en milliards de CHF et en % de la somme au bilan



Échelle : 1 milliard de CHF = 3 mm Bleu clair = caisse de prévoyance spécifique, bleu foncé = total

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. Au sein des caisses de prévoyance ouvertes, on compte des caisses de prévoyance autonomes (non réassurées) ainsi que des caisses de prévoyance réassurées.

Évaluées avec un taux d'intérêt technique inchangé de 2,0%, les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 105,9% et 112,8% (entre 103,6% et 109,1% l'année précédente). En raison de la performance positive des placements, les degrés de couverture se sont globalement améliorés en 2020. Les différences constatées entre les caisses de prévoyance concernant l'évolution de leur degré de couverture tiennent notamment au fait qu'elles n'ont pas la même sinistralité et qu'elles suivent chacune leur propre politique en matière de rémunération et de prévoyance.

Les degrés de couverture économiques se situent dans une fourchette comprise entre 86,5% et 111,2% (entre 84,9% et 107,0% l'année précédente). Lors du calcul du degré de couverture économique, les engagements sont évalués à une valeur proche du marché.



Caisses de prévoyance fermées

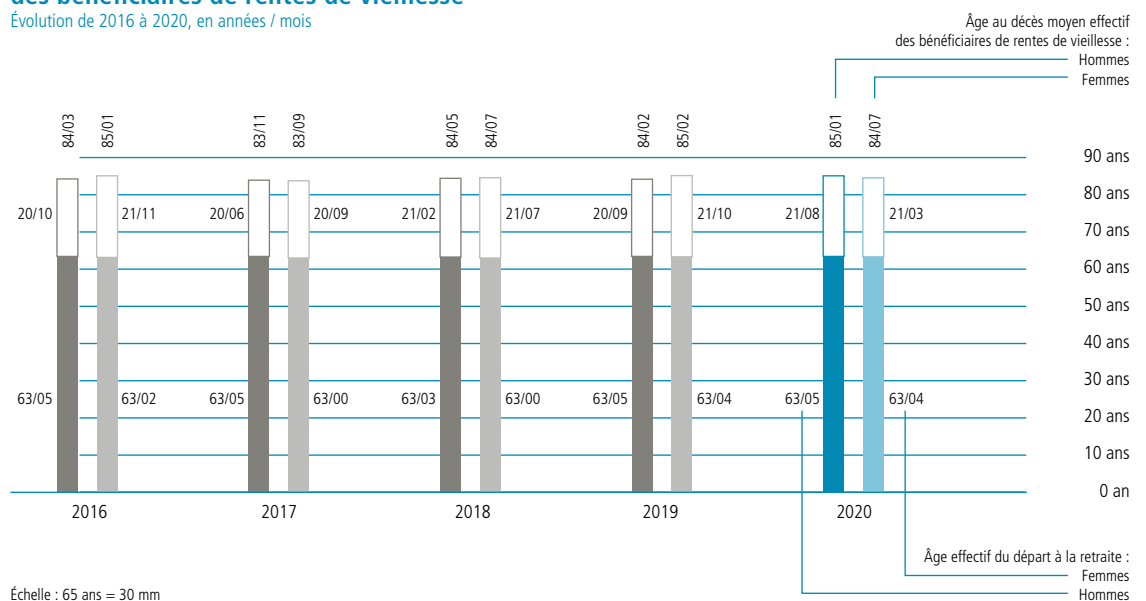
Les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rentes qui sont issus soit des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment), soit des organisations autrefois affiliées. Le degré de couverture des caisses de prévoyance fermées se situe entre 97,1% et 115,4% (entre 95,6% et 111,1% l'année précédente). Les caisses de prévoyance fermées sont évaluées en appliquant un taux d'intérêt technique inchangé de 0,5%. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêts et de l'effritement des rendements qui en résulte, il existe un risque sérieux que les engagements ne soient pas entièrement couverts sans un apport financier. Ce risque financier est mis en évidence par le degré de couverture économique qui se situe entre 82,9% et 105,8% (entre 82,3% et 102,2% l'année précédente). PUBLICA et le Département fédéral des finances font régulièrement le point sur la situation (cf. chapitre 9.1).

Évolution de l'âge effectif du départ à la retraite et de l'âge au décès moyen effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse

L'âge effectif du départ à la retraite reste stable, aux alentours de 63 ans. Cette situation n'est pas en corrélation avec la progression de l'espérance de vie moyenne effective des bénéficiaires de rentes.

Âge effectif du départ à la retraite et âge au décès moyen effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse

Évolution de 2016 à 2020, en années / mois



Pour ce qui est de PUBLICA, il n'y a pas de différence notable de comportement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le départ à la retraite.

Caisses de prévoyance ouvertes : calcul de la redistribution

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation. Les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont donc étrangères à ce système de financement. Il y a « redistribution » lorsque le rendement résultant de la gestion de la fortune n'est pas réparti dans des proportions appropriées entre les personnes assurées (rémunération de l'avoir de vieillesse) et les bénéficiaires de rentes (financement des prestations en rentes).

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2020, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération	-171	-335	-506
Constitution de la provision pour changement de bases 0,6%	-114	-104	-217
Frais en lien avec l'adaptation des paramètres techniques	0	0	0
Part (effective) aux frais des personnes assurées / des bénéficiaires de rentes	-285	-439	-724
Part aux frais en fonction du capital de prévoyance	-371	-353	-724
Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes	-86	86	

Évolution historique en millions de CHF	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes
2020	-86	86
2019	-608	608
2018	-86	86
2017	-6	6
2016	-93	93

La forte augmentation de la redistribution lors de l'exercice précédent s'explique par le changement de bases réalisé au 1^{er} janvier 2019 (passage au tarif « LPP 2015 » ; taux d'intérêt technique de 2,0%), qui a entraîné une hausse des réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes.

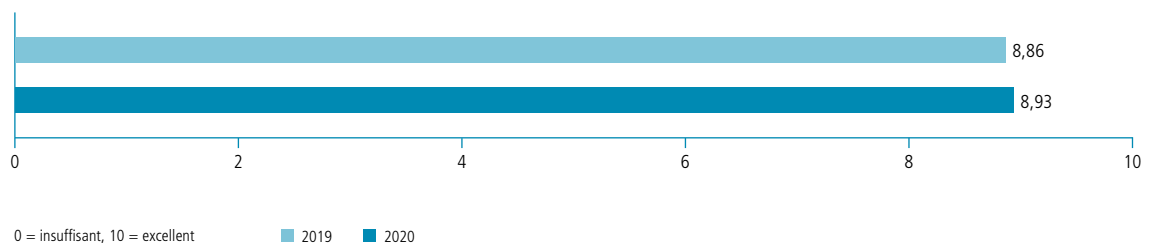


Suivi de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est un objectif important de l'entreprise PUBLICA. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à ses clients et clientes un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur ou une interlocutrice qui leur sont personnellement attribués. Le service à la clientèle, le site Internet, les simulateurs de calcul en ligne ainsi que les moyens d'information mis régulièrement à disposition apportent, en plusieurs langues, des réponses adéquates et adaptées aux besoins de la clientèle en matière de prévoyance professionnelle vieillesse. PUBLICA propose aussi des séminaires sur la prévoyance et le départ à la retraite et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de cette dernière.

Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2020 sur une échelle de 1 à 10, comparée à l'année précédente



PUBLICA s'enquiert systématiquement de la satisfaction des personnes assurées lors de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2020, l'enquête réalisée auprès de la clientèle a abouti à une valeur moyenne légèrement supérieure à celle de l'année précédente avec un résultat de 8,93 (8,86 en 2019).

Auprès des employeurs également, PUBLICA conduit périodiquement des enquêtes. Au vu des résultats de l'enquête réalisée au cours de l'exercice précédent, PUBLICA peut se féliciter d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé : 80% des employeurs interrogés sont très satisfaits.

Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA

Les collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA constituent la ressource la plus importante pour gérer le capital de prévoyance confié à PUBLICA et apporter des prestations de service de qualité au sein du 2^e pilier. Tous les deux ans au moins, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon l'enquête menée pour la dernière fois en 2019, environ 90% des collaborateurs et collaboratrices se disent globalement très satisfaits, satisfaits ou plutôt satisfaits.

PUBLICA établit chaque année, depuis 2015, un rapport sur le développement durable de son exploitation opérationnelle. Cet état des lieux est notamment dressé dans les domaines de la « Préservation des ressources naturelles » et des « Collaborateurs et collaboratrices ». Par la suite, des mesures sont définies, si nécessaire.

Au niveau du personnel, l'effectif a baissé par rapport à l'année précédente et compte actuellement 121 personnes, dont 50 travaillent à temps partiel, ce dernier étant nettement plus représenté chez les femmes que chez les hommes. Le nombre de postes a lui aussi reculé et s'élève désormais à 104,8 postes équivalents temps plein.

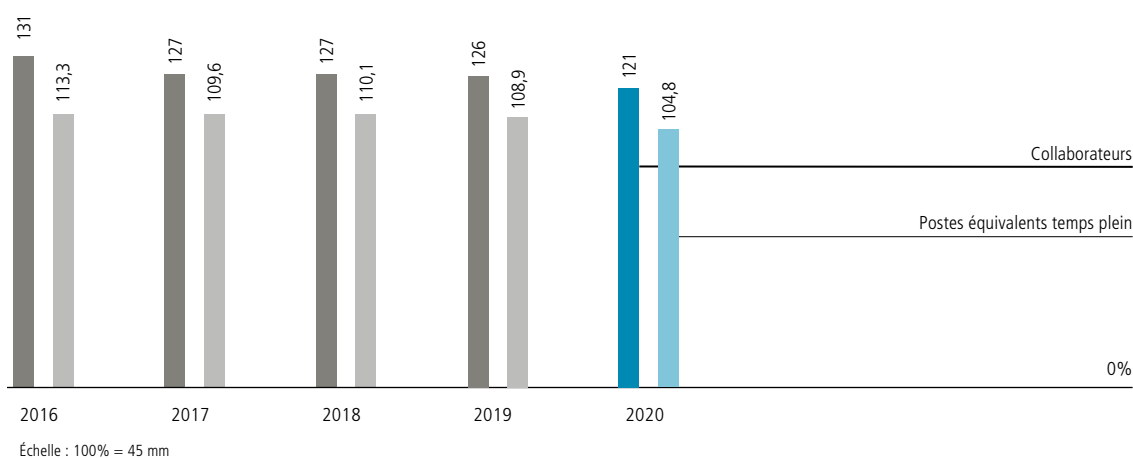
33%

Pourcentage de collaborateurs et collaboratrices ayant suivi un cours de formation professionnelle ou de perfectionnement

Personnel de PUBLICA

Évolution de 2016 à 2020

En nombre moyen de collaborateurs et de postes équivalents temps plein en fin d'année



Le personnel se compose à 45% de femmes et à 55% d'hommes. La proportion de femmes reste inchangée à 25% au sein de la Commission de la caisse, mais elle a pu être relevée de 29% à 43% au sein du Comité directeur (élargi). PUBLICA est consciente qu'elle doit poursuivre ses efforts pour augmenter, dans ses effectifs, la proportion de femmes ayant des responsabilités de conduite.

PUBLICA encourage la formation continue : 33% de son personnel ont suivi un cours de formation ou de perfectionnement. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage comme employé de commerce. La part des jeunes en apprentissage représente 5% du personnel. PUBLICA collabore avec huit autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis et d'exploiter les synergies.



Gestion du risque

Politique en matière de risque : proactivité et prudence

Un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont des composantes essentielles de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne seront vraisemblablement pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Processus d'investissement et de gestion du risque : un élément essentiel du SCI

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il encadre, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques ainsi que la définition d'un seuil d'acceptation du risque (ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables). Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque : celui des risques stratégiques, celui des risques tactiques et celui des risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Les risques stratégiques sont ceux dont l'effet est le plus important sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences (possibles) des risques tactiques ou des risques liés à la mise en œuvre sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

Risques stratégiques

La garantie du mandat de prestations est l'objectif suprême de la politique de placement à long terme. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent un sous-processus à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs à celui des engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre sous-processus mis en œuvre au niveau des risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management ; ALM). L'ALM consiste à ajuster et contrôler les interdépendances, d'une part, entre l'actif et le passif du bilan et, d'autre part, entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées. Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui soit, par conséquent, en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Il est essentiel que, dans le cadre de ce sous-processus, PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs (aspects écologiques, technologiques et sociaux) susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA mène une approche globale en matière de développement durable, qu'elle désigne par la formule « Investir de manière responsable ».

(Cf. publica.ch/fr/placements/investir-de-maniere-responsable)

Risques tactiques

Par principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques doivent être en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écarteront donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire que ce faisant, ils pourront générer une plus-value ou réduire le risque durablement. Les positions tactiques maximales autorisées sont adoptées par la Commission de la caisse, en même temps que les stratégies de placement.

Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est double : d'une part, empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée, et d'autre part, garantir dans les délais les versements de prestations en cours. À tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

Risque actuariel : résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise lorsque les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent pas aux risques qui surviennent effectivement parmi les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, ni à l'évolution réelle des taux d'intérêts.

Pour les personnes bénéficiaires de rentes, PUBLICA compare les capitaux susceptibles d'être libérés selon les prévisions avec ceux qui l'ont effectivement été suite aux cas de décès. Cette méthode permet de déterminer l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements qui se sont effectivement produits. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année, par caisse de prévoyance.



Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 29,7 millions de francs.

Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Évolution de 2016 à 2020, en millions de CHF, en nombre ou en %

2020	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	79,9	-45,2	34,7	92
Cas de décès	millions de CHF	3,4	-8,4	-5,0	42
Total	millions de CHF	83,3	-53,6	29,7	134
Gain assuré	millions de CHF	5 409	5 409		
Prime de risque réglementaire requise	%	1,54%	0,99%		

2019	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	77,3	-32,4	44,9	81
Cas de décès	millions de CHF	3,3	-4,0	-0,7	40
Total	millions de CHF	80,6	-36,4	44,2	121
Gain assuré	millions de CHF	5 234	5 234		
Prime de risque réglementaire requise	%	1,54%	0,70%		

Évolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2020	%	1,54%	0,99%
2019	%	1,54%	0,70%
2018	%	2,07%	1,20%
2017	%	2,07%	1,50%
2016	%	2,07%	0,86%

Résultat en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes

Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque présente au total un gain de quelque 13,2 millions de francs. Ce dernier provient de gains de 8,2 millions de francs sur les rentes de survivants et de 8,3 millions de francs sur les rentes d'invalidité et d'une perte de 3,3 millions de francs sur les rentes de vieillesse.

Risque opérationnel : vérification annuelle interne du SCI

Un risque opérationnel est le risque de pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs dommageables ou de l'inadéquation voire de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année, avec les personnes responsables, si les contrôles internes correspondent encore à la situation du moment et aux exigences actuelles ou s'ils doivent être actualisés. En 2020, malgré la pandémie de COVID-19 et le recours accru au télétravail qui en a résulté, les travaux de vérification du SCI n'ont pas mis en évidence de faiblesses significatives.

Risque juridique et réglementaire

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.



Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise).

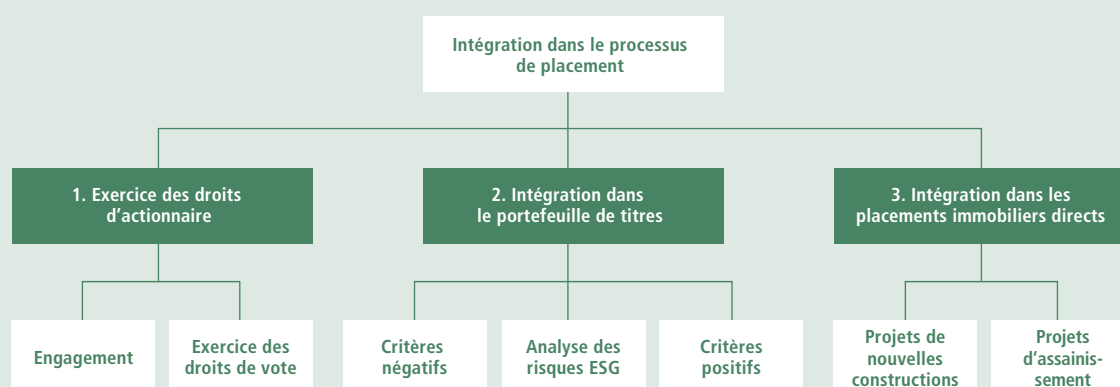


Développement durable en matière de placements

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise). L'approche en matière de développement durable de PUBLICA répond aux caractéristiques suivantes :

- Elle est globale afin de prendre en compte, autant que possible, toutes les catégories d'actifs.
- Elle est intégrée et donc constitutive du processus de placement.
- Elle répond à des critères objectifs.
- Elle est transparente et compréhensible.

L'approche en matière de développement durable de PUBLICA englobe les stratégies de développement durable représentées dans le schéma ci-après :



En complément de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR), PUBLICA a adhéré en décembre 2020 à quatre nouveaux réseaux internationaux qui s'engagent pour des placements durables : « Principles for Responsible Investment » – de loin, l'initiative la plus vaste dans le domaine du développement durable –, « The Institutional Investors Group on Climate Change » – un des meilleurs réseaux européens pour les investisseurs dans le domaine climatique –, ainsi que « Climate Action 100+ » et « Montréal Carbon Pledge ». En rejoignant ces réseaux, PUBLICA se donne accès aux meilleures pratiques internationales.

56%

Pourcentage de rejets partiels ou totaux de rémunération globale



Investissement responsable

L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

Exercice des droits d'actionnaire

Pour la première fois, les droits d'actionnaire ont été exercés à l'étranger dans quelque 170 entreprises que la SVVK-ASIR qualifie de critiques. Il s'agit en l'occurrence d'entreprises dont les activités violent potentiellement les lois et ordonnances suisses et les conventions internationales ratifiées par la Suisse. Suite à un élargissement de l'univers d'actions (passage du SMI à l'indice MSCI Suisse), les droits d'actionnaire en Suisse ont été exercés à l'occasion de 120 assemblées générales. Après chacune d'elle, PUBLICA publie en toute transparence son vote sur son site Internet.

La majorité des rejets concerne les propositions liées à une rémunération trop élevée des membres du directoire ou du conseil d'administration ou à des systèmes de rémunération difficilement compréhensibles. En Suisse, 50% des rapports de rémunération ont été rejetés pour ces raisons. À l'étranger, ce chiffre atteint 59%.

Parallèlement à l'exercice des droits d'actionnaire, le dialogue constitue également un outil important dans l'exercice par PUBLICA de ses droits en qualité de propriétaire. Dans les grandes entreprises suisses, les thèmes ESG retenus sont ceux dont on considère qu'ils revêtent une importance économique. En 2020, les thèmes phares étaient les suivants :

- Société : droits humains et gestion des risques psychosociaux
- Environnement : mesure des émissions de CO₂ (scope 3) et produits verts
- Conduite d'entreprise : compétences au sein du conseil d'administration et critères ESG dans le système de rémunération

En outre, PUBLICA recherche le dialogue avec toutes les entreprises en Suisse ou à l'étranger qui, dans le cadre d'une analyse, ont été identifiées comme des « placements problématiques ». Par ailleurs, en 2020, un dialogue spécifique a été engagé avec les entreprises du secteur de l'acier et du ciment sur la gestion des risques et des opportunités en lien avec le climat. La conduite de ces dialogues est confiée à des prestataires externes spécialisés qui disposent du réseau et du savoir-faire appropriés.

Intégration dans le portefeuille de titres

L'intégration dans le portefeuille de titres intervient d'une part en vérifiant régulièrement les placements à l'aide de critères objectifs, sachant que toute entreprise qui ne remplit pas les règles normatives est exclue (critères négatifs) et d'autre part en priorisant, chaque année, des risques difficilement quantifiables en lien avec les aspects ESG en vue de leur analyse approfondie. Cette analyse des risques ESG a été remaniée pendant l'année sous revue afin de prendre en compte des sources et des thèmes supplémentaires. Ce processus est désormais appelé « analyse stratégique des risques ». Comme auparavant, les risques étudiés sont ceux susceptibles d'avoir des répercussions financières significatives sur les différentes entreprises ou branches. En août, le Comité de placement a donné la priorité aux deux thèmes que sont le changement climatique et le conflit sino-américain.

En 2020, l'indice boursier climatiquement efficace, approuvé par le Comité de placement en décembre 2019, a été progressivement mis en œuvre dans les portefeuilles d'actions Europe, Amérique du Nord et Pacifique hors Japon. En 2021, cette mise en œuvre sera poursuivie pour les autres régions. En décembre 2020, le Comité de placement a par ailleurs décidé de prendre en compte les risques et les opportunités en lien avec le climat dans les portefeuilles d'emprunts d'entreprises. Au cours de l'année 2021, l'intensité carbone de chacun de ces portefeuilles sera réduite de 40% par rapport au benchmark.



Intégration dans les placements immobiliers directs

PUBLICA met également en œuvre une stratégie de développement durable intégrée dans le domaine des placements immobiliers directs en Suisse. En 2020, la concrétisation de cette stratégie a pu se poursuivre, les priorités écologiques concernant le renforcement de la surveillance énergétique, la définition d'une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ et l'analyse de potentiel du photovoltaïque. Avec une moyenne d'émissions de CO₂ de 8,4 kg/m² (année 2019), le portefeuille de PUBLICA affiche, aujourd'hui déjà, une très bonne valeur, qui s'explique par les dates de construction récentes des immeubles en portefeuille. Au regard des incertitudes politiques, économiques et techniques, PUBLICA entend mettre en œuvre une trajectoire de réduction ambitieuse, mais aussi réaliste et judicieuse. En décembre 2020, le Comité de placement a adopté l'objectif de réduction du CO₂. D'ici à 2035, les valeurs actuelles de CO₂ représentées dans le portefeuille doivent être ramenées à 4,2 kg/m², c'est-à-dire abaissées de 50%.

Code de déontologie

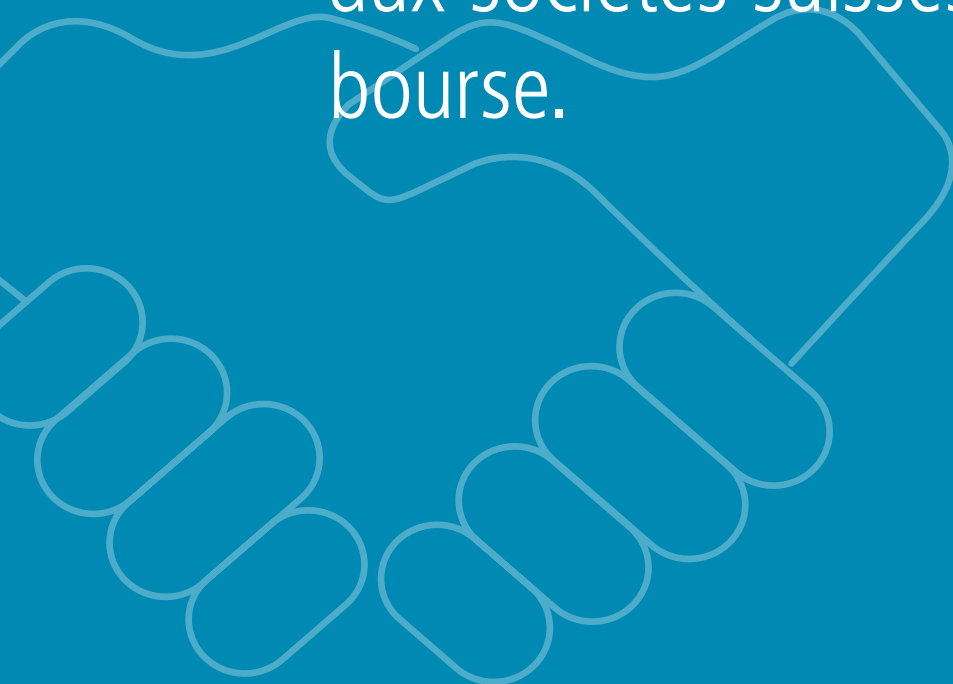
PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA s'engage à en respecter la Charte, le code de déontologie contraignant des caisses de pensions. Le règlement de compliance de PUBLICA garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP ou d'un corpus réglementaire équivalent lorsqu'ils sont soumis à une autorité de surveillance reconnue.



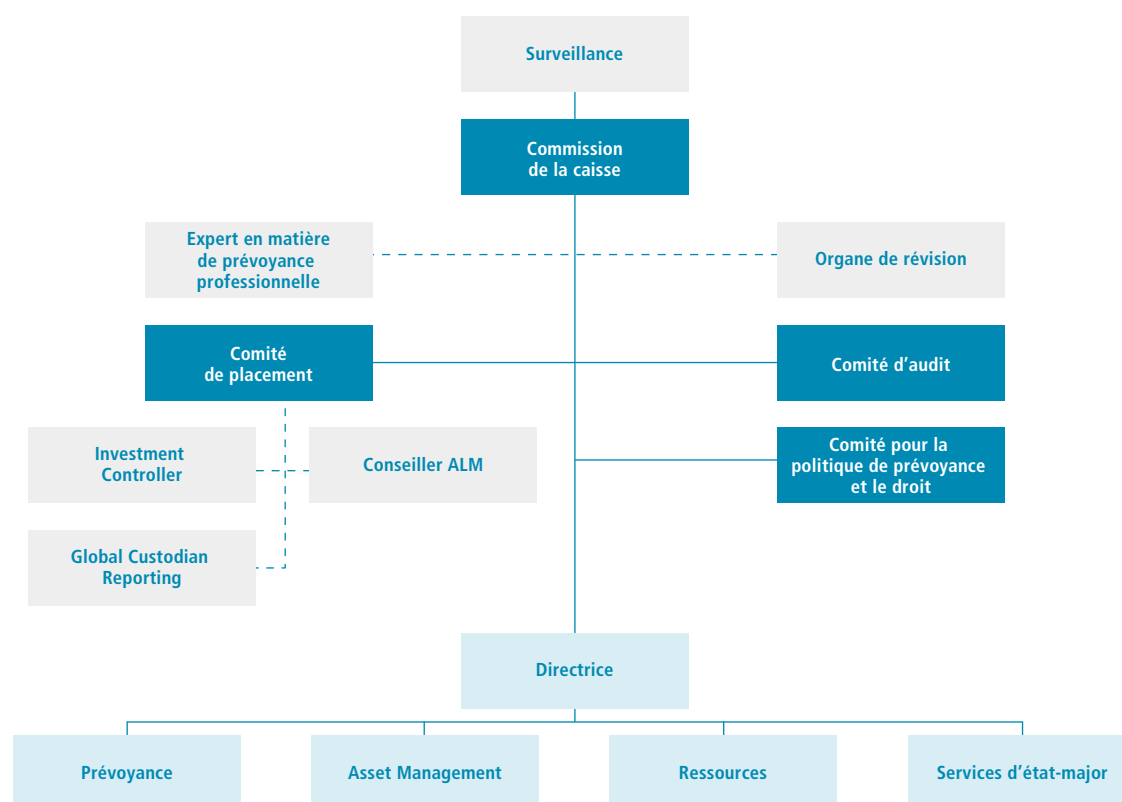
Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.





Structure organisationnelle



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités permanents examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence.

L'autorité de surveillance, en tant qu'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.

**7 à 9
ans**

Durée maximale
du mandat de
l'expert en matière
de prévoyance
professionnelle
et de la société
d'audit



Commission de la caisse

23

Nombre de
séances de la
Commission de la
caisse et de ses
comités

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective. L'adoption de règlements fait également partie des attributions que l'art. 51a LPP et la loi relative à PUBLICA reconnaissent à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive. Elles englobent aussi un certain nombre de compétences en matière financière, telle que la fixation de directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et l'approbation du budget et des comptes annuels.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'une personne représentant les employeurs et d'une personne représentant les employés. Celles-ci exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Un nouveau mandat ayant débuté le 1^{er} juillet 2019, Matthias Remund, représentant des employeurs, a été élu président et Prisca Grossenbacher-Frei, représentante des employés, a été élue vice-présidente.

La Commission de la caisse a institué les comités permanents suivants : le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a convoqué des séances cinq fois, le Comité de placement dix fois, le Comité d'audit quatre fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit quatre fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi 25,5 journées de formation externe (contre 36,5 l'année précédente), dont 11,5 (contre 19 l'année précédente) ont bénéficié du soutien financier de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 0,6 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2020, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique) :



Alvarez Cipriano

Activité

Office fédéral du logement,
responsable du service juridique

Formation

Avocat

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Commission du fonds pour la politique foncière
et immobilière, Berne : membre



Buntschu Kurt

Activité

Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse
de pensions DF

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2002

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Société Suisse de Sauvetage (SSS) :
membre du comité central



Gaillard Serge Président du Comité d'audit

Activité

Directeur de l'Administration fédérale des finances

Formation

Dr oec. publ.

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} octobre 2012

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 18 octobre 2012



Grossenbacher-Frei Prisca Vice-présidente de la Commission de la caisse

Activité

Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires jusqu'au 30 juin 2020

Formation

Juriste

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009



Grunder Jürg

Activité

Secrétaire de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

Économiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Künzli Dieter

Activité

Responsable des finances et du personnel du Conseil des EPF

Formation

Dr sc. tech.

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Zentrum Passwang, Breitenbach :
président du comité directeur ;

président de la commune de Breitenbach (SO) ;

VEBO Genossenschaft : membre du conseil d'administration



Maurer Stalder Petra

Formation

Économiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Müller Kaspar

Activité

Secrétaire général suppléant du DETEC

Formation

Économiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} mars 2016

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 5 avril 2016



Parnisari Bruno

Activité

Directeur suppléant de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Formation

Dr ès sc. écon. et soc.

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG :
représentant de l'OFAS auprès du conseil
d'administration



Remund Matthias Président de la Commission de la caisse

Activité

Directeur de l'Office fédéral du sport

Formation

Avocat

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009

Mandats externes

Association Olympique Suisse, Ittigen :
membre du conseil exécutif ;

Centre International d'Étude du Sport CIES, Neuchâtel :
membre du conseil de fondation ;

Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall :
membre du conseil de fondation ;

Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine,
Lausanne : membre du conseil de fondation ;

Institut suisse de recherche économique empirique de
l'Université de Saint-Gall : membre du comité directeur



Schaerer Barbara

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité

Directrice de l'Office fédéral du personnel

Formation

Dr iur., avocate, LL.M., Executive MBA

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} mai 2008

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} janvier 2009

Mandats externes

BERNMOBIL AG, Berne : vice-présidente du conseil d'administration ;

Société Suisse des Sciences Administratives SSSA ;
membre du comité directeur ;

Suva, Lucerne : membre du conseil d'administration



Serra Jorge

Activité

Directeur financier et responsable du 2^e pilier et de la protection juridique au sein du ssp

Formation

Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Commission fédérale de la prévoyance professionnelle :
membre ; Caisse de pensions du ssp : gérant ;
Caisse de pensions de la ville de Zurich : vice-président
du conseil de fondation ; PK-Netz, Berne : vice-président ;
Fondation institution supplétive LPP, Zurich : vice-président
du conseil de fondation ; Fondation Ferienwerk des
VPOD : administrateur ; Fondation Interpretenhilfsfonds
des VPOD : administrateur ; Fondation Sterbekasse des
VPOD : administrateur



Thalmann Philippe Vice-président du Comité de placement

Activité

Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE

Formation

Docteur en économie (PhD)

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

kiiz SA, Lausanne : membre du conseil d'administration



Weber Matthias Président du Comité de placement

Activité

alpha-optimum Sàrl, Hedingen : propriétaire

Formation

Lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth
Management

Représentant les
employeurs

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2018

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2018



Wicki Janine

Activité

Secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

Lic. iur.

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 16 mars 2016

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Conseil de la Suva : représentante des travailleurs



Wyler Alfred

Activité

Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac ; responsable de la caisse d'allocations familiales ICOLAC

Formation

MAS en gestion des assurances sociales

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Caisse de pensions comPlan, Berne :
membre du conseil de fondation ;

Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig),
Berne : membre du conseil de fondation



Comité de placement

Font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement la définition des stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la validation des contrats conclus avec les gestionnaires de portefeuille externes et des directives destinées aux gestionnaires de portefeuille internes, l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur inférieure ou égale à 100 millions de francs suisses ainsi que les achats de terrains pour lesquels il n'existe aucun projet concret, jusqu'à concurrence de 25 millions de francs suisses.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer jusqu'à trois experts ou expertes externes en placements au maximum. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert ou une experte à la Commission de la caisse. La directrice et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Comité de placement est présidé par Matthias Weber.

Au 31 décembre 2020, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique) :

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Économiste d'entreprise HES, CFA
Au comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre de la commission administrative et membre du comité de placement ; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité de placement ; Mathys SA Bettlach : membre du conseil d'administration ; commune de résidence : membre de la commission de vérification des comptes

Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG : délégué du conseil d'administration ; IMMRA AG : membre du conseil d'administration ; SOFISA SA : membre du conseil d'administration

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce comité est présidé par Barbara Schaerer. Il est composé par ailleurs de Dieter Künzli, Petra Maurer Stalder et Janine Wicki. La direction opérationnelle de PUBLICA y prend part avec voix consultative.

Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Jürg Grunder, Kaspar Müller, Jorge Serra et Alfred Wyler.



Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour piloter PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Les principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités sont présentés ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA exploite un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à sa clientèle des prestations opérationnelles de haute qualité. En 2020, le système de management de la qualité de PUBLICA a été recertifié avec succès, sur la base du standard le plus récent ISO 9001:2015, par le contrôleur qualité indépendant.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à la mise en œuvre de cette dernière.

Finances et système d'information du management

Les membres des comités ont accès aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.) et ils reçoivent un rapport annuel consacré aux caisses de prévoyance ainsi que les rapports de l'investissement controlling externe. La Commission de la caisse approuve entre autres le rapport de gestion.



Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée a par ailleurs le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée des délégués est elle aussi renouvelée tous les quatre ans ; la dernière élection, qui s'est tenue exclusivement par voie électronique (e-voting), a eu lieu en novembre 2020. Le nom de tous les délégués et des caisses de prévoyance qu'ils représentent est publié sur publica.ch.

Au 31 décembre 2020, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

Lagger Valentin

Fonction	Président
Activité	Responsable de l'Inspection fédérale du travail du Secrétariat d'État à l'économie SECO

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction	Vice-présidente
Activité	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)





Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose de la directrice, Doris Bianchi, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2020, le Comité directeur se compose des membres suivants :

Bianchi Doris

Fonction	Directrice
Formation	Dr iur.

Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management ; suppléant de la directrice
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch holding AG : membre du conseil d'administration

Sägesser Jürg

Fonction	Responsable du service Prévoyance par intérim
Formation	Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral, expert diplômé en conseil financier

Zaugg Markus

Fonction	Responsable du service Ressources
Formation	Économiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au cours de l'année sous revue, les membres suivants sont sortis du Comité directeur, en raison de leur départ de PUBLICA :

Stohler Dieter

Fonction	Directeur
----------	-----------

Lanz Iwan

Fonction	Responsable du service Prévoyance
----------	-----------------------------------

Au 31 décembre 2020, font partie du Comité directeur élargi :

Barandun Ursina

Fonction	Responsable du service Communication d'entreprise
Formation	Enseignante de l'école secondaire et agent artistique, Université de Berne

Geiser Corinne

Fonction	Responsable du service juridique stratégique
Formation	Avocate

Kobel Roger

Fonction	Responsable du service Informatique
Formation	Technicien ETT



Indemnités

Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par le président ou la présidente de la Commission de la caisse s'élèvent à 36 000 francs, celles du vice-président ou de la vice-présidente, à 24 000 francs. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de 50 000 francs. Il n'y a donc pas de modifications par rapport à l'année précédente.

Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Chaque personne ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élèvent à 500 francs par séance d'une demi-journée, à 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire de la directrice. La responsabilité de fixer les salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA incombe à la Direction.

Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, en comptant les frais de déplacement forfaitaires, qui a été versé directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 265 500 francs (contre 289 500 francs l'année précédente).



Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2020 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.2019	31.12.2020
Alvarez Cipriano		19 000	14 000
Buntschu Kurt		10 000	9 500
Eggenberger Urs		8 500	7 500
Gaillard Serge	Président du Comité d'audit	13 500	11 500
Grossenbacher-Frei Prisca	Vice-présidente de la Commission de la caisse*	30 000	25 000
Grunder Jürg		11 500	5 000
Künzli Dieter		9 000	9 500
Loepfe Andreas		9 000	7 500
Maurer Stalder Petra		10 500	11 500
Müller Kaspar		13 000	11 500
Parnisari Bruno		11 000	10 000
Remund Matthias	Président de la Commission de la caisse**	30 000	36 000
Schaerer Barbara	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	14 000	14 000
Serra Jorge		10 500	8 500
Thalmann Philippe		15 000	10 000
Weber Matthias	Président du Comité de placement	50 000	50 000
Wicki Janine		11 000	12 000
Wyller Alfred		14 000	12 500

* Présidente de la Commission de la caisse jusqu'au 30 juin 2019 ** Vice-président de la Commission de la caisse jusqu'au 30 juin 2019

Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur (Direction comprise) s'élève à 305 674 francs en moyenne par personne (contre 294 378 francs l'année précédente). En raison des changements de personnel au sein de la Direction et du Comité directeur, qui ont eu lieu en cours d'année, le montant total des indemnités versées a baissé et s'établit à 1 146 277 francs (1 348 254 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a quitté PUBLICA fin septembre 2020 et perçu un salaire brut extrapolé sur l'année entière de 314 281 francs (312 096 francs l'année précédente). Pour ce qui est de sa prévoyance, PUBLICA s'est acquittée, en sa qualité d'employeur, d'un montant de 62 799 francs (62 325 francs l'année précédente).

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

Au second semestre 2020, PUBLICA a vérifié le respect de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes à l'aide d'un modèle d'analyse standard de la Confédération. Le résultat, qui montre qu'il n'y a pas de différence de salaires confirmée statistiquement et inexpliquée entre les sexes, a été contrôlé formellement et confirmé par la société de révision KPMG.



Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2020, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 231 017 francs (contre 218 093 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2020 une rémunération de 13 004 francs (contre 100 949 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses audits lors de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats d'audit complémentaires à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2020, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à 162 350 francs (170 441 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.



Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA étant une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits, elle reverse les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2020, le total des excédents restitués a dépassé les 6,1 millions de francs.



Bilan et compte d'exploitation

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

**CHF
+4,1
millions**

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées

Bilan consolidé

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2019	31.12.2020
Liquidités		81 786 481	68 970 788
Créances		128 978 413	129 732 960
Marché monétaire		1 085 609 841	1 106 929 946
Obligations Confédération		2 781 143 208	2 727 076 007
Obligations en CHF hors Confédération		4 316 942 802	4 193 457 250
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse		4 400 821 542	4 011 544 820
Emprunts d'État indexés sur l'inflation		2 459 720 355	2 425 758 906
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		4 393 414 483	4 243 937 168
Dettes privées d'entreprise		1 127 074 213	1 395 177 456
Dettes privées d'infrastructure		961 490 436	1 227 504 269
Dettes privées immobilières		121 956 315	410 628 379
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes		1 367 306 436	1 297 375 787
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales		2 052 659 999	2 014 985 541
Actions Suisse		1 262 492 958	1 251 169 506
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 411 321 954	6 846 666 820
Actions Pays émergents		3 081 266 017	3 411 634 944
Métaux précieux		883 539 248	971 404 617
Placements immobiliers Suisse		3 018 617 025	3 102 618 398
Placements immobiliers International		1 057 550 052	1 646 921 314
Placements	6.4	40 993 691 776	42 483 494 876
Capital d'exploitation	7.1	18 214 237	18 403 107
Compte de régularisation actif		2 033 036	1 970 710
Total Actif		41 013 939 050	42 503 868 693



Bilan consolidé

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

Passif	Annexe	31.12.2019	31.12.2020
Prestations de libre passage et rentes		72 190 534	80 508 643
Autres dettes		11 355 990	10 164 289
Dettes de l'entreprise	7.1	4 397 460	4 411 616
Dettes		87 943 984	95 084 547
Compte de régularisation passif		285 843	388 582
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	31 295 268	36 210 897
Provisions non techniques	7.3	186 392 971	195 370 271
Capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	17 602 409 957	18 264 585 114
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	20 558 186 613	20 195 534 906
Provisions techniques	5.5	935 160 473	1 106 356 224
Capital de prévoyance et provisions techniques		39 095 757 042	39 566 476 244
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 564 178 062	2 513 562 866
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		-49 984 232	-3 055 986
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	13 436 333	15 022 780
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	84 633 778	84 808 491
Fonds libres / découvert / fonds de roulement		48 085 879	96 775 285
Total Passif		41 013 939 050	42 503 868 693

Modification des fonds libres / découvert / fonds de roulement

2020 avec solde initial

	Fonds libres (+) / découvert (-) des caisses de prévoyance	Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance
Situation en début de période	-49 984 232	84 633 778
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	46 928 246	174 713
Situation en fin de période	-3 055 986	84 808 491



Compte d'exploitation consolidé

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2020
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	512 060 088	531 074 786
Primes de risque des salariés		8 063 628	8 384 734
Primes pour frais des salariés		175 450	188 007
Cotisations des salariés		520 299 166	539 647 526
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	828 294 226	854 071 130
Primes de risque de l'employeur		72 487 872	74 887 714
Primes pour frais de l'employeur		18 192 904	17 837 539
Cotisations de l'employeur		918 975 001	946 796 383
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-118 451	-984 247
Cotisations de tiers		3 550 716	3 347 291
Primes uniques et rachats des assurés	5.2	108 933 921	218 448 168
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	45 795 296	31 878 263
Primes uniques et rachats		154 729 217	250 326 432
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		1 843 962	2 668 052
Subsides du fonds de garantie LPP		36 158	41 961
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 599 315 770	1 741 843 398
Prestations de libre passage		366 933 428	374 909 485
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		25 370 411	24 483 435
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	1.6	100 000	0
Prestations d'entrée	5.2	392 403 840	399 392 920
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 991 719 609	2 141 236 318
Rentes de vieillesse		-1 264 672 399	-1 254 345 321
Rentes de survivants		-304 685 511	-303 310 805
Rentes d'invalidité		-27 213 114	-27 443 964
Autres prestations réglementaires		-48 749 933	-43 576 852
Prestations en capital à la retraite		-160 677 188	-206 607 183
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-998 691	-11 507 993
Prestations pour cause de divorce		-1 899 683	-1 383 385
Prestations réglementaires	5.4	-1 808 896 520	-1 848 175 502
Prestations de libre passage en cas de sortie		-445 001 663	-418 219 922
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		-69 385 407	-69 232 203
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		0	0
Prestations de sortie	5.2	-514 387 070	-487 452 125
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2 323 283 590	-2 335 627 627
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	-1 044 026 832	-490 732 486
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-1 597 049 787	362 651 706
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	969 856 721	-171 195 751
Rémunération du capital épargne	5.2	-193 606 734	-171 442 670
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	15 056 673	-4 915 629
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-1 849 769 959	-475 634 830
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	4 742 157	4 093 532
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		1 533 036	1 970 710
Caisses de prévoyance		6 275 193	6 064 241
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	4 295 502	4 455 097
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		18 368 354	18 025 545
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		22 663 856	22 480 642
Produits de prestations d'assurance		28 939 050	28 544 884
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	-4 295 502	-4 455 097
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		-18 368 354	-18 025 545
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		-24 345	-15 265
Cotisations au fonds de garantie		-5 009 513	-4 973 406
Caisses de prévoyance		-27 697 714	-27 469 313
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	-4 742 157	-4 093 532
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		-1 508 691	-1 955 444
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		-6 250 849	-6 048 976
Charges d'assurance		-33 948 563	-33 518 290
Résultat net de l'activité d'assurance		-2 186 343 452	-674 999 545

CHF +2,0 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de l'ensemble des caisses de prévoyance



**CHF -194
millions**

Sortie de
trésorerie nette
provenant des
cotisations et
prestations

Compte d'exploitation consolidé

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net des liquidités	6.8	4 265	-27 530
Résultat net des créances	6.8	0	0
Résultat net des engagements	6.8	-870 951	-730 630
Résultat net du marché monétaire	6.8	-5 949 793	-8 352 198
Résultat net des obligations Confédération	6.8	59 990 854	949 095
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	104 908 978	33 756 642
Résultat net des emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6.8	119 424 623	151 968 350
Résultat net des emprunts d'État indexés sur l'inflation	6.8	105 953 783	170 468 264
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	310 571 731	191 214 340
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	83 898 503	110 209 823
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	58 770 774	68 785 718
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	2 029 629	6 468 297
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	6.8	163 108 807	88 369 922
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	6.8	139 305 338	-56 590 195
Résultat net des actions Suisse	6.8	335 480 652	49 655 142
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	1 229 365 440	430 308 142
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	391 984 403	241 978 115
Résultat net des métaux précieux	6.8	135 608 434	134 668 157
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	206 604 740	165 551 005
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	16 343 601	3 673 190
Frais de gestion de la fortune	6.10	-79 656 526	-83 993 884
Résultat net des placements	6.8	3 376 877 285	1 698 329 764
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	-22 362 885	-8 977 299
Autres frais		- 803 314	- 450 459
Autres produits		1 000 607	470 194
Administration générale	7.2	-16 480 281	-15 799 230
Marketing et publicité	7.2	0	0
Courtages	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	- 218 093	- 231 017
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	- 176 903	- 168 812
Autorités de surveillance	7.2	- 91 601	- 99 385
Frais d'administration	7.2	-16 966 877	-16 298 444
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		1 151 401 364	998 074 210
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-1 166 383 374	-949 384 804
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)		-14 982 010	48 689 406
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		-17 778 899	46 928 246
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	2 620 129	1 586 446
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	176 759	174 713
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)		-14 982 010	48 689 406

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est une institution de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrite au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA est soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42). Par conséquent, elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le « fonds de garantie LPP » du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1^{er} janvier 2012)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1^{er} janvier 2020)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes :
 - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Règlement de liquidation partielle
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 20 juin 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 8 mai 2019 et 12 juin 2020)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (état au 31 décembre 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (état au 28 mars 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)



- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA au 21 février 2008 (état au 1^{er} novembre 2012)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1^{er} juillet 2015)

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit personnes représentant les personnes employées et huit personnes représentant les employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) ainsi que le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel : Allvisa AG Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich Expert exécutant : Christoph Plüss	allvisa.ch
Organe de révision	KPMG SA Bahnhofplatz 10a, 3011 Berne	kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, case postale 3000 Berne 14	aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle SA Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	joneslanglasalle.ch
Investment Controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	ppcmetrics.ch
Conseillers ALM	ORTEC Finance (Switzerland) AG Poststrasse 4, 8808 Pfäffikon	ortecfinance.com
	c-alm AG Vadianstrasse 25a, 9000 Saint-Gall	c-alm.ch

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2020, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

Nouvelles affiliations

En 2020, la Commission de la caisse a approuvé l'affiliation suivante :

Caisse de prévoyance des organisations affiliées : ETH Store AG.

Sorties / Dissolutions

En 2020, il n'y a eu ni sorties, ni dissolutions.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2020 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2019	31.12.2020
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	20 194	20 863
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 707	5 811
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	25 901	26 674
	Fortune disponible	CHF	7 445 974 783	7 795 847 286
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 048 487 635	7 226 848 688
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,6%	107,9%
	Degré de couverture économique	%	87,3%	88,9%
IPI	Personnes assurées	nombre	311	322
	Bénéficiaires de rentes	nombre	69	74
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	380	396
	Fortune disponible	CHF	146 613 659	157 425 613
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	136 277 008	143 627 388
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,6%	109,6%
	Degré de couverture économique	%	93,7%	95,4%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	438	464
	Bénéficiaires de rentes	nombre	149	160
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	587	624
	Fortune disponible	CHF	283 508 756	302 863 139
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	259 790 180	271 228 094
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,1%	111,7%
	Degré de couverture économique	%	92,6%	93,3%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	Personnes assurées	nombre	261	279
	Bénéficiaires de rentes	nombre	57	62
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	318	341
	Fortune disponible	CHF	107 283 900	115 516 077
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	101 642 032	106 965 249
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,6%	108,0%
	Degré de couverture économique	%	89,3%	90,8%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	32	29
	Bénéficiaires de rentes	nombre	2	2
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	34	31
	Fortune disponible	CHF	13 310 360	13 351 730
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	12 219 058	11 839 042
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,9%	112,8%
	Degré de couverture économique	%	107,0%	111,2%
FINMA	Personnes assurées	nombre	540	555
	Bénéficiaires de rentes	nombre	71	75
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	611	630
	Fortune disponible	CHF	285 027 330	310 395 338
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	263 653 353	282 979 388
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,1%	109,7%
	Degré de couverture économique	%	95,7%	97,0%



Caisses de prévoyance ouvertes

2020 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2019	31.12.2020
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	151	159
	Bénéficiaires de rentes	nombre	57	59
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	208	218
	Fortune disponible	CHF	136 041 973	145 610 535
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	128 407 625	134 793 156
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,9%	108,0%
	Degré de couverture économique	%	88,2%	88,0%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	123	118
	Bénéficiaires de rentes	nombre	60	62
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	183	180
	Fortune disponible	CHF	81 014 355	84 519 745
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	75 499 647	76 706 697
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,3%	110,2%
	Degré de couverture économique	%	90,3%	90,9%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	2	2
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	12	12
	Fortune disponible	CHF	8 673 820	9 369 150
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	8 160 613	8 629 020
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,3%	108,6%
	Degré de couverture économique	%	87,9%	90,1%
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	292	308
	Bénéficiaires de rentes	nombre	83	86
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	375	394
	Fortune disponible	CHF	76 131 544	82 581 215
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	70 877 197	75 792 752
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,4%	109,0%
	Degré de couverture économique	%	90,6%	90,8%
METAS	Personnes assurées	nombre	232	237
	Bénéficiaires de rentes	nombre	93	99
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	325	336
	Fortune disponible	CHF	151 560 465	157 300 218
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	144 144 693	146 311 370
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,1%	107,5%
	Degré de couverture économique	%	87,6%	88,7%
Caisses de prévoyance communes				
Confédération	Personnes assurées	nombre	40 215	40 584
	Bénéficiaires de rentes	nombre	26 145	26 238
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	66 360	66 822
	Fortune disponible	CHF	27 632 911 973	28 790 400 483
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	26 677 397 733	27 176 975 440
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	103,6%	105,9%
	Degré de couverture économique	%	84,9%	86,5%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 364	2 401
	Bénéficiaires de rentes	nombre	949	962
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 313	3 363
	Fortune disponible	CHF	982 828 505	1 025 179 887
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	902 521 323	918 395 486
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,9%	111,6%
	Degré de couverture économique	%	88,4%	89,8%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	65 163	66 329
	Bénéficiaires de rentes	nombre	33 444	33 692
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	98 607	100 021
	Fortune disponible	CHF	37 350 881 423	38 990 360 417
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	35 829 078 097	36 581 091 772
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	104,2%	106,6%
	Degré de couverture économique	%	85,7%	87,3%



1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

Caisses de prévoyance fermées

2020 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2019	31.12.2020
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Début du versement de la rente : 01.06.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	292	291
	Fortune disponible	CHF	107 101 228	104 112 165
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	112 031 874	107 168 151
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	95,6%	97,1%
	Degré de couverture économique	%	82,3%	82,9%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	615	584
	Fortune disponible	CHF	126 936 265	120 251 330
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	128 031 011	118 132 420
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	99,1%	101,8%
	Degré de couverture économique	%	87,1%	88,7%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 069	4 771
	Fortune disponible	CHF	1 737 990 100	1 636 031 227
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 778 738 735	1 615 316 871
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	97,7%	101,3%
	Degré de couverture économique	%	86,1%	88,5%
Effectif fermé – RUAG Suisse SA Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 656	1 569
	Fortune disponible	CHF	597 996 162	569 674 958
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	583 099 667	533 879 645
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	102,6%	106,7%
	Degré de couverture économique	%	89,9%	92,8%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	873	828
	Fortune disponible	CHF	449 336 219	426 995 169
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	439 594 985	401 831 048
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	102,2%	106,3%
	Degré de couverture économique	%	89,6%	92,3%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	81	76
	Fortune disponible	CHF	76 796 751	75 707 195
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	69 132 190	65 630 258
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,1%	115,4%
	Degré de couverture économique	%	102,2%	105,8%
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	271	255
	Fortune disponible	CHF	94 618 043	89 240 650
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	97 828 248	88 203 846
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	96,7%	101,2%
	Degré de couverture économique	%	85,0%	88,2%
Total des caisses de prévoyance fermées				
	Bénéficiaires de rentes	nombre	8 857	8 374
	Fortune disponible	CHF	3 190 774 768	3 022 012 693
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	3 208 456 710	2 930 162 238
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	99,4%	103,1%
	Degré de couverture économique	%	87,5%	90,0%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2020 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
31.12.2018	63 833
Entrées	10 208
Sorties	-8 878
31.12.2019	65 163
Entrées	9 718
Sorties	-8 552
31.12.2020	66 329

2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

Bénéficiaires de rentes

2020 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes de divorce	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de viduité / de partenaire	Rentes d'orphelin	Total des bénéficiaires de rentes
31.12.2018	30 176	489	40	998	211	10 493	261	42 668
Entrées	2 029	139	11	65	21	777	46	3 088
Sorties	-2 208	-167	0	-95	-39	-891	-55	-3 455
31.12.2019	29 997	461	51	968	193	10 379	252	42 301
Entrées	1 593	160	16	63	42	634	49	2 557
Sorties	-1 760	-140	-2	-117	-40	-678	-55	-2 792
31.12.2020	29 830	481	65	914	195	10 335	246	42 066

Au total, 1415 rentes transitoires de vieillesse (contre 1752 l'année précédente) et 61 rentes de substitution AI (contre 77 l'année précédente) ont été versées. Lors de l'exercice précédent, 225 rentes complémentaires selon l'ancien droit avaient été comptabilisées avec les rentes transitoires de vieillesse. Désormais, elles ne sont plus prises en compte comme rentes en tant que telles mais comme étant constitutives des rentes de vieillesse.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 885 francs (état au 31 décembre 2020).



Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. À l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,09%.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les apports ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Les organes paritaires et la Commission de la caisse ont pris la décision, en vertu de l'art. 36, al. 2 LPP, de ne pas procéder à une adaptation des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens collaborateurs.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).



4.2.7 Dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière Étranger

Les investissements en dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière à l'étranger sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash flows escomptés (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF) ou sur la base des valeurs de marché si elles sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation, PUBLICA révisé son évaluation. Dans le cas de la dette privée d'entreprise et d'infrastructure, une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières. En ce qui concerne la dette privée immobilière, une réduction de valeur n'est opérée que lorsque la valeur de la sûreté sous-jacente est inférieure à la valeur nominale du prêt. Dans ce cas, l'évaluation est ramenée à la valeur de la sûreté sous-jacente.

4.2.8 Dette privée immobilière Suisse

Les investissements en dette privée immobilière en Suisse sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Des réductions de valeurs sont examinées lorsqu'un défaut de paiement est probable ou que la valeur de la sûreté sous-jacente enregistre une nette baisse.

4.2.9 Placements immobiliers Suisse

Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle SA pour calculer la valeur vénale est la somme des cash flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 2,70% et 5,10% (entre 2,80% et 5,10% l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 3,51% concernant le portefeuille évalué (contre 3,65% l'année précédente, sur une base comparable).

4.2.10 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale conformément à la dernière estimation mensuelle ou trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des méthodes d'évaluation immobilière courantes, telles que la méthode de la valeur de rendement ou celle de la discounted cash flow ou méthode DCF. Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur mensuelle ou trimestrielle, PUBLICA révisé son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

4.2.11 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

4.2.12 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. L'expert en matière de prévoyance professionnelle contrôle chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.



5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. À l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance autonome a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant :

Bilan de la réassurance de PUBLICA

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2019	31.12.2020
Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	163 508 373	156 737 762
Dettes et compte de régularisation passif	10 960 358	6 287 968
Provisions techniques	58 222 235	55 222 235
Réserve de fluctuation de valeur	10 072 447	9 387 780
Fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	70 817 000
Fonds libres	13 436 333	15 022 780
Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	163 508 373	156 737 762

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

La réassurance de PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité d'exercice et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.



5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 18,3 milliards de francs (contre 17,6 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse est comprise entre 1,0% et 1,5% (entre 1,0% et 2,0% l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

2020 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2019	2020
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	16 365	17 602
Cotisations d'épargne des salariés et des employeurs	1 341	1 386
Primes uniques et rachats des personnes assurées	109	218
Prestations de libre passage	365	375
Prestations de libre passage en cas d'entrée collective	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	25	24
Apports provenant de répartitions	560	-7
Rémunération du capital épargne	194	171
Prestations de libre passage en cas de sortie	-394	-418
Prestations de libre passage pour les sorties en suspens	45	12
Versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	-69	-69
Départs à la retraite	-926	-1 011
Dissolution pour cause de décès	-20	-21
Dissolution pour cause d'invalidité avec perception d'une rente	-15	-25
Constitution pour cause d'invalidité avec réinsertion	18	28
Autres modifications	3	-2
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	17 602	18 265

Le poste Primes uniques et rachats des personnes assurées englobe les frais uniques de l'employeur pour les adaptations de plans des militaires de carrière ou des membres du Corps des gardes-frontière à hauteur de 106 millions de francs.

Les postes Apports provenant de répartitions (adaptation du taux d'intérêt technique en 2019) et Autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles qui remontent à l'année précédente.

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2020 comparée à l'année précédente, en millions de CHF ou en %

	Unités	31.12.2019	31.12.2020
Somme des avoirs de vieillesse LPP	millions de CHF	5 466	5 614
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,00%	1,00%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.



5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a reculé de 363 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

2020 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2019	2020
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	18 961	20 558
Prestations réglementaires	-1 809	-1 848
Primes uniques et rachats (rachat des réductions de rentes et rachats de rentes)	46	32
Départs à la retraite	926	1 011
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	15	25
Changement de bases	2 056	0
Taux d'intérêt technique*	374	349
Cas de décès et autres modifications	-10	69
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	20 558	20 196

* Approximation

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.



5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont progressé de 171,2 millions de francs, en tout, par rapport à l'année précédente.

Provisions techniques

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2019	Constitution	Dissolution	31.12.2020
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	156 213 821	130 569 894	-9 333	286 774 383
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	123 349 120	118 997 299	0	242 346 419
Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases	235 133 601	4 184 331	-76 773 532	162 544 400
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	60 135 936	1 404 564	0	61 540 500
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	200 000 000	1 000 000	-1 000 000	200 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	76 000 000	0	-4 000 000	72 000 000
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	25 843 247	593	-164 542	25 679 298
Provision pour frais d'administration et majoration du risque	262 514	343	-13 866	248 990
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	876 938 238	256 157 024	-81 961 273	1 051 133 989
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	18 000 000	8 548 647	-8 548 647	18 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	15 000 000	0	-3 000 000	12 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 096 845	0	0	14 096 845
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 125 390	0	0	11 125 390
Total des provisions techniques de la réassurance	58 222 235	8 548 647	-11 548 647	55 222 235
Total des provisions techniques	935 160 473	264 705 671	-93 509 920	1 106 356 224

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provision pour changement de bases

Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques (tables périodiques). Le montant initial de la provision est redéfini à la date critère de l'introduction des tables de mortalité actualisées, puis relevé d'au moins 0,6% chaque année. Il s'agit de prendre des mesures préventives relatives à l'évolution future de l'espérance de vie, celle-ci n'étant pas répercutée dans les bases techniques utilisées (tables périodiques). La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases

Cette provision permet de financer les mesures destinées aux personnes assurées qui avaient déjà 60 ans au 1^{er} janvier 2019, au moment de l'adaptation des paramètres techniques. À la date de leur départ à la retraite, un apport est crédité sur la part de l'avoir qu'elles ont décidé de percevoir sous forme de rente.

Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées

La taille réduite des effectifs des caisses de prévoyance fermées expose celles-ci, à moyen ou à long terme, au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.



Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99%. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.

Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Administration PUBLICA » et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative et inclut, en cas de reprise de bénéficiaires de rentes, une majoration pour le risque d'allongement de l'espérance de vie et pour les frais dus à un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

À l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle établie au 31 décembre 2020 (chapitre 12).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2015 (renforcées). Le terme « renforcé » renvoie ici aux probabilités retenues dans les bases en matière de mortalité. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et de gains ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2015. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2022. PUBLICA utilise des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,0% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 0,5% pour les caisses de prévoyance fermées.



5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2019	31.12.2020
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	39 095 757 042	39 566 476 244
Réserve de fluctuation de valeur	1 564 178 062	2 513 562 866
Fonds libres (+) / découvert (-) / fonds de roulement (+)	48 085 879	96 775 285
Fortune disponible	40 708 020 983	42 176 814 377
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	104,1%	106,6%

5.9 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente de vieillesse avant l'âge terme ordinaire de l'AVS (de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes).

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 87,7% (86,1% l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle ou semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs ayant des niveaux de tracking error relativement faibles sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et International ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

À la date critère du 31 décembre 2020, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :



Gestion de la fortune

2020

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	semi-actif	-	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	-	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'État en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI États-Unis	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Australie	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Suède	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	-	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	-	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'État indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couverts (hedged) et non couverts (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ⁴	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	Aberdeen Standard Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes ⁷	UBS SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel	26.02.16	interdites
Dettes privées d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'entreprise	Prisco Capital Group Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	Vantage Asset Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.15	interdites
Dettes privées immobilières	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	-	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couverts (hedged) et non couverts (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ninety One Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents Chine	Manulife Investment Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites
Emprunts d'État Pays émergents Chine	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites

Gestion de la fortune

2020

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	01.12.08	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	02.12.08	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁶ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	09.11.05	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁶ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	27.06.05	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Actions Pays émergents ⁷	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents ⁷	Vanguard Asset Management Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (net) Pays émergents ⁶	indexé	19.08.10	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel	02.11.09	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Immo-Index CAF	placements directs	-	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers International APAC	M&G Real Estate Asia Pte. Ltd.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV Pan Asia Open End Diversified Core Fund Index (ODCI)	fonds immobiliers	10.05.16	interdites
Placements immobiliers International APAC	Nuveen Management AIFM Limited	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV Pan Asia Open End Diversified Core Fund Index (ODCI)	fonds immobiliers	01.10.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	AMP Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Wholesale Property Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	07.06.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Management Holdings Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International Europe	AEW S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	13.12.19	interdites
Placements immobiliers International Europe	AXA Real Estate Investment Managers SGP	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.01.18	interdites
Placements immobiliers International Europe	Hines Luxembourg Investment Management Sàrl	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	07.02.20	interdites
Placements immobiliers International Europe	PGIM Real Estate Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.07.19	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Investment Management, Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PGIM Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America L.L.C.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.06.17	interdites

1) Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

2) Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

3) Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

4) Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

5) À hauteur de 100% pour l'indice MSCI Switzerland IMI pondéré en fonction de la capitalisation boursière

6) À hauteur de 50% pour l'indice MSCI CEC pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC à volatilité minimale, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Small Cap et de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Enhanced Value

7) Mandat dans des fonds à investisseur unique



Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions de ces dernières interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès de la banque dépositaire suivante :

Global Custodian (banque dépositaire de titres et consolidation de toutes les valeurs patrimoniales)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8002 Zurich	jpmorgan.com
---	---	--------------

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Le recours à une extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'explique par le fait que les catégories d'actifs alternatifs Dette privée d'entreprise et Dette privée immobilière sont mises en œuvre au moyen de mandats diversifiés et ne constituent pas des placements collectifs au sens de l'art. 53, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

En raison du résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont été constituées.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	2019	2020
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	397 794 692	1 564 178 062
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (–) du compte d'exploitation	1 166 383 370	949 384 804
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 564 178 062	2 513 562 866
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	9 374 030 395	8 551 624 245
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 938 208 457	11 065 187 112
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	14,3%	22,7%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	28,0%	28,0%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts : le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance. Pour le calcul de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution, PUBLICA tient également compte du fonds de roulement.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution a été fixé à 17,0% (contre 17,3% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque. Sur l'objectif de constitution de 28,0% (inchangé par rapport à l'année précédente), 11,0 points de pourcentage (10,7 points de pourcentage l'année précédente) sont affectés à cette partie.



6.4 Présentation des placements par catégorie d'actifs

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de 42,1 milliards de francs (hors liquidités et créances et compte tenu des impôts latents), 39,0 milliards de francs sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et 3,0 milliards de francs dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de 0,1 milliard de francs, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2020, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2020	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	3,1%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	5,4%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	9,6%	9,8%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	3,0%	3,4%	2,5%	50%	150%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	1,8%	2,1%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	1,4%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	1,3%	1,5%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	1,3%	1,5%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	1,0%	1,3%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	9,8%	11,4%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,5%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,4%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	5,8%	6,0%	6,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	5,0%	4,7%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	4,8%	4,7%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	9,8%	9,4%	9,0%	80%	120%
Dette privée d'entreprise	3,6%	3,5%	3,5%	50%	150%
Dette privée d'infrastructure	3,1%	3,1%	3,5%	50%	150%
Dette privée immobilière	1,0%	1,0%	3,0%	50%	150%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	3,0%	3,0%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	5,2%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,0%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,2%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	8,6%	8,0%	8,0%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,2%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	17,0%	16,0%	16,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	8,7%	8,0%	8,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	2,2%	2,0%	2,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	6,0%	6,0%	7,0%	80%	120%
Placements immobiliers International, indirects	3,7%	3,8%	6,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	18,8%	17,5%	17,5%		
Total avec couverture du risque de change	81,2%	82,5%	82,5%		
Total en millions de CHF	38 996				



Au cours de l'exercice, le renforcement des investissements en dette privée d'entreprise a pu être mené à bien comme prévu. En raison de la pandémie, la poursuite du développement des investissements en dette privée d'infrastructure a accusé un léger retard. De premiers investissements en dette privée immobilière ont pu être réalisés. Le poste Placements immobiliers International, indirects, a été renforcé alors que les emprunts d'État et les emprunts d'entreprises cotés ont été réduits.

Dans le cas des placements en actions émises par des pays industrialisés hors Suisse, les risques de change ont été couverts, selon le couple de monnaies, à hauteur de 60 à 80%, conformément à un processus dynamique reposant sur des règles. En ce qui concerne les emprunts, les risques de change ont été couverts à 100% par des opérations à terme sur devises, comme c'était déjà le cas auparavant. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2020 en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2020	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	3,7%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	20,3%	22,0%	20,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	10,9%	11,0%	11,0%	80%	120%
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	1,9%	2,1%	2,2%	50%	150%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	1,1%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	0,9%	1,0%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	0,8%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	0,8%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	0,6%	0,8%	0,8%	0%	200%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6,3%	7,0%	7,0%	80%	120%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,3%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,7%	3,8%	3,8%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	5,0%	5,0%	5,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	7,0%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,8%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	13,7%	13,0%	13,0%	80%	120%
Dette privée immobilière	1,0%	1,0%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	4,9%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,0%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,9%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,9%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,9%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	7,7%	7,0%	7,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,3%	3,0%	3,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	20,2%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	3,7%	3,4%	3,4%		
Total avec couverture du risque de change	96,3%	96,6%	96,6%		
Total en millions de CHF	3 031				

Les placements sont largement diversifiés au sein de chaque catégorie d'actifs. Par exemple, la catégorie d'actifs Dette privée d'entreprise directement détenue par les caisses de prévoyance ouvertes regroupe plus de 250 investissements et la catégorie d'actifs Dette privée d'infrastructure, plus de 70. Ces investissements sont répartis entre différents pays, monnaies, secteurs ou encore durées.



Les placements immobiliers internationaux détenus par les caisses de prévoyance ouvertes sont investis aux États-Unis, dans la zone Asie-Pacifique et en Europe, dans plusieurs fonds immobiliers diversifiés et non cotés.

Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 75 immeubles (73 l'année précédente) et un immeuble en construction. Ce portefeuille est composé à 62% d'immeubles d'habitation, à 22% d'immeubles à usage commercial et à 16% d'immeubles à usage commercial et d'habitation (sur la base de leur valeur vénale au 31 décembre 2020).

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2020, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2020	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	13 356 892	75	0	13 262 919	0
Swaps (métaux précieux)	17 611 649	236	0	16 090 000	0
Opérations à terme sur devises	97 186 490	278	-20 916	167 845 414	0
Futures sur actions	1 882 490	99	0	0	0
Futures sur obligations	-200 632	186	-34	0	0

31.12.2019	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	14 604 921	75	0	14 912 919	0
Swaps (métaux précieux)	5 465 757	154	0	0	0
Opérations à terme sur devises	155 267 786	210	-20 587	57 020 833	0
Futures sur actions	514 832	91	0	0	0
Futures sur obligations	-812 590	196	-68	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux.

Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les dividendes du portefeuille qui ont déjà été décidés, mais n'ont pas encore été distribués, sont réinvestis au moyen de futures sur indice boursier afin de maintenir un écart aussi faible que possible entre le portefeuille et le benchmark.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2020, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite en sa qualité de contrepartie centrale toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'État qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps sur métaux précieux, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

Prescrite par la loi, la couverture des dérivés augmentant les engagements sous la forme de liquidités et de placements facilement réalisables fait l'objet d'une surveillance continue afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. Les dérivés diminuant les engagements sont couverts par les valeurs de base correspondantes.



6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2020, les engagements de capital ouverts sont les suivants :

Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

Catégorie d'actifs	2019	2020
Dette privée d'entreprise	69 627 902	17 111 470
Dette privée d'infrastructure	74 788 500	59 923 790
Dette privée immobilière	0	110 632 505
Placements immobiliers International	253 547 154	625 591 633
Total des engagements de capital ouverts	397 963 556	813 259 397

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des placements étrangers non cotés.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'État dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2020, le montant des titres prêtés s'élevait à 1574,2 millions de francs (contre 1419,2 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.



6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2020, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements ¹ en millions de CHF
Marché monétaire	–0,66%	–0,77%	0,11%	1 107
Obligations Confédération	0,03%	0,10%	–0,07%	2 727
Obligations en CHF hors Confédération	0,91%	0,62%	0,29%	4 193
Emprunts d'État en EUR	0,67%	0,59%	0,08%	1 229
Emprunts d'État en USD	6,12%	6,75%	–0,63%	734
Emprunts d'État en GBP	7,13%	7,77%	–0,64%	582
Emprunts d'État en CAD	5,22%	5,84%	–0,62%	512
Emprunts d'État en AUD	2,87%	2,88%	–0,01%	540
Emprunts d'État en SEK	0,00%	–0,05%	0,05%	415
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	3,46%	3,57%	–0,11%	4 012
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	7,34%	7,55%	–0,21%	2 426
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	3,01%	2,57%	0,44%	2 157
Emprunts d'entreprises cotés en USD	5,68%	5,51%	0,17%	2 087
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	4,36%	4,04%	0,32%	4 244
Dettes privées d'entreprise	8,81%	6,24%	2,57%	1 395
Dettes privées d'infrastructure	5,92%	6,53%	–0,61%	1 228
Dettes privées immobilières	2,52%	1,51%	1,01%	411
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	6,95%	7,01%	–0,06%	1 297
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	–3,44%	–3,96%	0,52%	2 015
Actions Suisse	3,83%	3,79%	0,04%	1 251
Actions Pays industrialisés hors Suisse	5,26%	5,30%	–0,04%	6 847
Actions Pays émergents	5,72%	5,62%	0,10%	3 412
Métaux précieux	15,44%	15,94%	–0,50%	971
Placements immobiliers Suisse²	5,26%	5,21%	0,05%	2 951
Placements immobiliers International	–0,75%	–2,01%	1,26%	1 647
Total	4,22%	4,26%	–0,04%	42 133
Total sans couverture des risques de change	2,10%	2,10%	0,00%	42 042
Caisses de prévoyance ouvertes	4,25%	4,29%	–0,04%	38 996
Caisses de prévoyance fermées	3,86%	3,83%	0,03%	3 031
Réassurance	0,90%	0,62%	0,28%	106

¹ Sans les liquidités et les créances

² Compte tenu des impôts latents



6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 20,1 points de base (contre 20,2 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant :

Frais de gestion de la fortune

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	2019	2020
Gestionnaires de fortune externes Titres	-31 934 634	-35 265 891
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	-5 825 826	-6 332 973
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	-152 321	-404 686
Gestionnaires de fortune internes Titres	-6 435 709	-6 330 990
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	-2 492 645	-2 715 086
Frais pour gestionnaires de fortune	-46 841 135	-51 049 626
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	-4 424 359	-6 095 337
Frais pour dépositaires	-4 424 359	-6 095 337
Charges TER (frais TER)	-51 265 493	-57 144 963
Droit de timbre	-7 533 416	-5 669 035
Impôt à la source (non récupérable)	-13 989 266	-11 518 455
Impôts	-21 522 682	-17 187 490
Frais de courtage, commissions, autres frais	-6 169 223	-9 115 663
Frais de transaction	-6 169 223	-9 115 663
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	-27 691 904	-26 303 153
Investment Controller	-178 782	-178 782
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	-520 346	-366 986
Autres frais (frais SC)	-699 128	-545 768
Total des frais de gestion de la fortune	-79 656 526	-83 993 884
Placements moyens transparents en matière de frais	39 489 997 580	41 738 593 317
Charges TER (frais TER) en points de base	13,0	13,7
Frais de transaction et impôts en points de base	7,0	6,3
Autres frais en points de base	0,2	0,1
Frais de gestion de la fortune en points de base	20,2	20,1
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.



PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 13,7 points de base (contre 13,0 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1,2 million de francs (contre 1,1 million de francs l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,3 million de francs (comme l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. L'augmentation des prélèvements pour le financement des cotisations s'explique notamment par l'ordonnance COVID-19 prévoyance professionnelle, qui permet aux employeurs de prélever le montant des cotisations dans la réserve ordinaire de cotisations de l'employeur. Un montant de 189 222 francs a été prélevé au titre des cotisations des employés.

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet de rémunération, dans la mesure où selon la pratique actuelle de PUBLICA, la rémunération intervient au taux d'intérêt LPP (actuellement de 1%) moins 1%.

Réserve de cotisations de l'employeur

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	2019	2020
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	46 351 942	31 295 268
Apports	1 843 962	2 668 052
Apport selon le concept de participation aux excédents de la réassurance	3 699 116	3 231 823
Attributions	5 543 078	5 899 876
Prélèvements pour le financement des cotisations	-118 451	-984 247
Financement du changement de bases	-20 481 301	0
Utilisation	-20 599 751	-984 247
Intérêts	0	0
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.	31 295 268	36 210 897



7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante :

Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2019	31.12.2020
Actif circulant	14 927 703	15 028 688
Fortune placée	3 286 534	3 374 419
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	18 214 237	18 403 107
Dettes	4 397 460	4 411 616
Fonds de roulement	13 816 778	13 991 491
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	18 214 237	18 403 107

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

7.2 Frais d'administration de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chapitre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres frais, et comme composante du poste Frais pour dépositaires.

Frais de gestion administrative

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	2019	2020
Charges de personnel	-18 985 693	-18 218 408
Frais matériels	-7 879 996	-7 933 718
Charges financières	-599	-927
Attributions à l'Asset Management	10 386 008	10 353 823
Administration générale	-16 480 281	-15 799 230
Marketing et publicité	0	0
Organe de révision	-218 093	-231 017
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-176 903	-168 812
Autorité de surveillance	-91 601	-99 385
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	-176 759	-174 713
Frais de gestion administrative	-17 143 636	-16 473 157
Nombre de personnes assurées	65 163	66 329
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 301	42 066
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	107 464	108 395
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	160	152



Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (par exemple décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Provisions non techniques

2020 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2019	31.12.2020
Provision pour fluctuations des frais	41 785 163	43 740 608
Impôts latents	144 607 808	151 629 663
Provisions non techniques	186 392 971	195 370 271

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 2,0 millions de francs (1,5 million de francs l'année précédente) sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la limite supérieure de ces provisions correspond aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si le montant des provisions n'est pas compris dans cette fourchette, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents constitués au cours de l'exercice sous revue sur le portefeuille immobilier détenu directement est de 7,0 millions de francs (constitution de 20,9 millions de francs l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation.



8 Demandes de l'autorité de surveillance

Par décision du 24 août 2020, l'autorité de surveillance de PUBLICA, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), a donné pour instruction à PUBLICA de ne pas soumettre à l'approbation du Conseil fédéral les parties des règlements concernés qui contiennent des dispositions concernant les prestations. Cette instruction de l'ABSPF lève une incertitude juridique de longue date : l'art. 50, al. 2 LPP prévoit que dans le cas des institutions de droit public, la corporation de droit public concernée peut édicter « les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement ». La Commission de la caisse a accepté cette décision et la met désormais en œuvre.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus que la caisse de prévoyance fermée « Effectif fermé – Personnes assurées volontaires » qui présente un découvert réglementaire (quatre caisses de prévoyance l'année précédente), son degré de couverture étant de 97,1%. Selon l'évaluation de la Commission de la caisse, le placement de la fortune correspond aux prescriptions légales et tient compte de la capacité de risque de la caisse de prévoyance. La stratégie de placement est expliquée au chapitre 6.4. Avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la Commission de la caisse a évalué de possibles mesures d'assainissement et est arrivée à la conclusion qu'aucune mesure de résorption du découvert ne pouvait être prise dans le cadre des dispositions légales et dans le respect de l'égalité de traitement entre les différentes caisses de prévoyance fermées et entre les différents groupes de destinataires.

Le 23 janvier 2020, la présidence de la Commission de la caisse a toutefois chargé l'organe de direction d'élaborer un document cadre sur l'assainissement des caisses de prévoyance fermées étant donné que les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées et qu'un soutien financier supplémentaire sera nécessaire. Le 9 avril 2020, la Commission de la caisse a adressé un courrier au Département fédéral des finances pour lui exposer la nécessité d'agir et lui proposer différentes solutions envisageables pour assainir les caisses de prévoyance fermées.

9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler.





11 Rapport de l'organe de révision



KPMG AG
Bahnhofplatz 10a
Case postale
CH-3001 Berne

+41 58 249 76 00
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 36 à 68), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

ENTREPRISE CERTIFIÉE EXPERTSuisse

**Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
Berne**

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA s'élève au 31 décembre 2020 à 106.6%. La Caisse fédérale de pensions PUBLICA comprend 20 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles une se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour l'œuvre de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que la Commission de la Caisse assume, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 9.1;
- que la Commission de la Caisse respecte, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;



**Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
Berne**

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse

- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent.

Nous attirons votre attention sur le fait que la Commission de la Caisse a évalué les potentielles mesures d'assainissement avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. A cet égard, elle est parvenue à la conclusion qu'aucune mesure visant à résorber le découvert ne peut être décidée par la Commission de la Caisse dans le cadre des dispositions légales et du principe de l'égalité de traitement entre les différentes œuvres de prévoyance affiliées et les différents groupes de destinataires. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe, sous le chiffre 9.1. Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andreas Schneider
Expert-réviseur agréé

Berne, 25 mars 2021





12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

ALLVISA | VORSORGE

Mandat

La Commission de la caisse de l'institution collective PUBLICA (ci-après « Caisse de pension ») a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52e LPP au 31 décembre 2020.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP ;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 et aux directives de la CHS PP D-03/2013 ;
- que cette expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'Association Suisse des Actuaire et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52e al. 1 LPP » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en œuvre ; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs œuvres de prévoyance » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

Documents à disposition et jour déterminant

La gérance de la Caisse de pension nous a transmis les données des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs.

Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pension pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

– Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	18'264'585'114
– Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	20'195'534'906
– Total provisions techniques	CHF	1'106'356'224

ALLVISA | VORSORGE**Confirmation de l'expert**

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons qu'**au 31 décembre 2020** à notre avis :

- les bases techniques LPP 2015 (tables périodiques 2022) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pension ;
- le taux de couverture consolidé prévu à l'art. 44 OPP 2 se monte à 106.6 % ;
- le taux de couverture économique consolidé se monte à 87.7 % ;
- d'un point de vue consolidé, la Caisse de pension offre suffisamment de garanties de pouvoir remplir ses engagements au jour déterminant (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 106.6 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 105.9 % et 112.8 % ;
- les caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque limitée ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 103.1 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 97.1 % et 115.4 % ;
- les caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée ;
- une caisse de prévoyance fermée présente un découvert ;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 23.6 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions actuarielles réglementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

Au 31 décembre 2020, la Caisse de pension applique un taux d'intérêt technique de 2.00 % aux caisses de prévoyance ouvertes et un taux d'intérêt technique de 0.50 % aux caisses de prévoyance fermées. En tenant compte de la nouvelle directive technique DTA 4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, nous considérons que les taux d'intérêt actuellement utilisés ne sont pas adaptés.

Recommandations

Le taux d'intérêt technique actuel n'est approprié ni pour les caisses de prévoyance ouvertes ni pour les caisses de prévoyance fermées, compte tenu de la nouvelle DTA 4, et ce tant à la fin de l'année 2020 que, déjà, à la fin de l'année 2019. Partant, la direction a défini une procédure et un calendrier qui précisent jusqu'à quand une éventuelle réduction du taux d'intérêt technique et/ou un éventuel passage à des tables de génération doivent être décidés et mis en œuvre. Nous sommes impliqués dans ce processus décisionnel et le cautionnons.

Au 31 décembre 2020, une caisse de prévoyance fermée présente un découvert. Les caisses de prévoyance fermées ne comptant plus d'assurés, elles ne présentent qu'une capacité d'assainissement très limitée. Les mesures d'assainissement possibles consistent uniquement à réduire les expectatives

**ALLVISA | VORSORGE**

de prestations des bénéficiaires de rentes (au niveau des prestations minimales de la LPP) et/ou à bénéficier de versements de l'employeur ou de garanties de la Confédération. En avril 2020, la Commission de la caisse a envoyé au Département fédéral des finances DFF un document de base intitulé « Nécessité d'agir concernant les caisses de prévoyance fermées ». Les clarifications nécessaires y sont actuellement en cours. Le processus d'assainissement de la caisse de prévoyance fermée en découvert a donc été lancé.

Les bases techniques LPP 2020 ont été publiées en décembre 2020. Au total, 15 grandes institutions de prévoyance autonomes, dont PUBLICA, ont mis à disposition leurs données des années 2015 à 2019 pour l'élaboration de ces bases techniques. Bien que l'analyse des données ait montré que les personnes assurées dans la prévoyance professionnelle suisse continuent de vieillir, l'augmentation de la longévité a été un peu plus faible que prévu. La probabilité observée de devenir invalide a continué à diminuer. Ceci est conforme aux observations faites par la Caisse de pension. La probabilité de devoir verser une rente de partenaire en cas de décès a également diminué de manière significative.

Nous recommandons de comparer les nouvelles probabilités de mortalité avec les décès effectifs et la nouvelle probabilité de mariage avec la probabilité de mariage effective au sein de la Caisse de pension et de calculer les obligations au moyen de bases actualisées. Une fois connus les effets des bases actualisées sur le taux de couverture et le taux de conversion, la Commission de caisse pourra décider des bases à utiliser pour comptabiliser les engagements à l'avenir et si, et dans quelle mesure, les nouvelles bases doivent être prises en compte lors de la définition des prestations et des cotisations.

Zurich, le 25 mars 2021

Christoph Plüss

Dr. phil. II
Expert en caisses de pensions CSEP

Brigitte Terim

Dr. sc. math. ETH
Experte en caisses de pensions CSEP



Impressum

Éditrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Conception et rédaction

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
pomona., Viège

Graphisme

pomona., Viège

Berne, mai 2021



Nous vous remercions de votre intérêt.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. 058 485 21 11
Fax 058 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

